

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 038-200085751-20240226-D_2024_040-DE

S²LOW


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**an
ct**
agence nationale
de la cohésion
des territoires

**ENTRE
BIEVRE
ET RHONE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**LE PÉAGE DE
ROUSSILLON**


VILLE DE
ROUSSILLON

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

**CONTRAT DE VILLE
ENTRE BIEVRE ET RHONE
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Sommaire

I. Préambule.....	4
A. Rappel du cadre légal	4
B. Présentation générale du territoire	4
1) Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER).....	4
2) Ville de Roussillon.....	5
3) Ville de Péage de Roussillon.....	6
C. La géographie prioritaire sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône	9
II. Méthodologie d'élaboration du contrat de ville.....	13
A. Méthodologie de travail	13
1) Avec les professionnels.....	13
2) Avec les habitants des quartiers.....	15
B. Validation politique	16
III. Etat actuel des quartiers prioritaires.....	16
A. Les grands enseignements de l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023..	16
B. Le diagnostic des quartiers prioritaires.....	18
1) En matière d'éducation.....	18
2) En matière de parentalité	19
3) En matière de culture et de sport.....	20
4) En matière d'emploi.....	20
5) En matière de développement économique	21
6) En matière de santé.....	22
7) En matière d'accès aux droits	23
8) En matière de vivre ensemble et de lien social.....	23
9) En matière de prévention de la délinquance.....	24
C. Le cadre de vie et l'habitat dans les deux quartiers prioritaires	25
1) Quartier « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air »	25
2) Quartier « Route de Sablons »	26
D. Les préoccupations majeures des habitants	27
1) Quartier « Route de Sablons »	27
2) Quartier « Vieux Péage – les Ayencins – Bel Air »	28
3) Les thématiques prioritaires	28
E. Les autres poches de précarité.....	29
IV. Les grands défis et enjeux pour les quartiers.....	30
A. Les objectifs du contrat de ville	30
1) AXE 1 – Mon quartier émancipe.....	30
2) AXE 2 – Mon quartier révèle	32

3) AXE 3 – Mon quartier respire	35
4) AXE 4 - Mon quartier agit	35
B. Axes transversaux	37
1) Les préalables : la maîtrise de la langue française et la mobilité.....	37
2) La jeunesse.....	38
3) La prise en compte effective de ces axes transversaux.....	39
C. Indicateurs	39
1) AXE 1 : mon quartier émancipe.....	40
2) AXE 2 : mon quartier révèle	44
3) AXE 3 : Mon quartier respire	45
4) Axe 4 : Mon quartier agit	46
V. L'organisation et la gouvernance	48
A. Bilan évaluation finale.....	48
B. Instances	51
1) Le comité de pilotage	51
2) Le comité technique	52
3) L'animation et le suivi du contrat	53
4) Le partenariat.....	53
C. Participation des habitants.....	54
D. Observation, suivi et évaluation.....	56
1) L'observation.....	56
2) Le suivi technique et financier des actions	57
3) L'évaluation	57
VI. Les engagements des signataires pour les quartiers.....	58
A. L'Etat.....	58
B. Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes	58
C. Ville de Roussillon	59
D. Ville du Péage de Roussillon.....	61
E. Alpes Isère Habitat	62
F. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat.....	63
VII. La synthèse du contrat.....	64

I. PRÉAMBULE

A. Rappel du cadre légal

Objectif

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers urbains défavorisés et les autres territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Loi Lamy

La géographie prioritaire, les contrats de ville 2014-2023 et les diverses dispositions notamment fiscales permettant d'outiller ce cadre d'intervention mis en place par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

Quartiers 2030

En 2024, la politique de la ville est donc renouvelée avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle géographie prioritaire et la signature de nouveaux contrats de ville 2024-2030 appelés « engagements Quartiers 2030 ».

QPV actualisés

La politique de la ville intervient de manière territorialisée et mobilise autour d'elle de nombreux acteurs publics et privés.

Le zonage des quartiers prioritaires a fait l'objet d'une actualisation sur la base de données démographiques de 2019 tout en respectant le même critère unique de revenu médian inférieur au seuil fixé pour l'unité urbaine d'EBER à 13 000 € et les deux conditions de définir ainsi une conurbation d'au moins 1000 habitants dans une communauté d'au moins 10 000 habitants. Ce zonage actualisé des différents QPV est compilé dans un décret pris le 28 décembre 2023.

Nouveau contrat

La nouvelle contractualisation pour 2024-2030 est mise en place, elle vise nationalement à des contrats de ville plus souples, recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants

B. Présentation générale du territoire

1) Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER)

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est née le 1^{er} janvier 2019 de la fusion des communautés de communes du Territoire de Beaurepaire et du Pays Roussillonnais. 37 communes constituent son territoire sur lequel vivent plus de 68 000 habitants.

Avec 29 communes comptant moins de 2 000 habitants, la population se concentre sur l'axe rhodanien autour de l'agglomération roussillonnaise à l'Ouest et sur Beaurepaire à l'Est du territoire.

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est bordée par le fleuve Rhône à l'Ouest et s'étend jusqu'au territoire de la Bièvre à l'Est. Idéalement située au cœur de la vallée du Rhône, elle forme un ensemble singulier, riche et diversifié sur 400 km².

La force du territoire provient de sa complémentarité : villes et villages, pôles chimiques et plaines agricoles, coteaux boisés et industries, services et artisans, commerces et patrimoine...

2) Ville de Roussillon

La Commune de Roussillon, qui compte 8 578 habitants¹, appartient à l'agglomération urbaine d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes.

Traversée par la route nationale 7 et l'autoroute A7, Roussillon est localisée au carrefour de 4 autres départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- le Rhône, avec Lyon à 50 km au nord
- La Drôme avec Valence à 50 km au sud
- La Loire avec Saint-Etienne à 56 km à l'Ouest
- L'Ardèche avec Annonay à 22 km au Sud Sud-Ouest

En termes d'organisation urbaine, Roussillon s'est structurée à partir de deux centralités principales :

- la centralité « haute » sur le rebord du Plateau de Louze, celle du village historique (château Renaissance abritant l'Hôtel de Ville) et de ses quartiers d'habitations pavillonnaires et collectifs, où se situe une partie du QPV Vieux Roussillon-Les Ayencins-Bel Air
- la centralité « basse », plus urbaine, celle des quartiers industriels autour de la Place de la République, de la rue Monmousseau et de la RN7, où se situe une partie du QPV Route de Sablons.

On peut donc considérer que Roussillon est « une commune bipolaire dans une agglomération multipolaire »² dont les contours urbains sont parfois flous, créant une véritable continuité urbaine entre les communes de Péage de Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Saint-Maurice-l'Exil.

Par ailleurs, il est à noter que la croissance démographique de la commune est portée par un solde migratoire positif et, dans une moindre mesure, par un solde naturel

- +1018 habitants en 2017 par rapport à 1999
- Une attractivité démographique du territoire forte par rapport aux moyennes de la Communauté de communes, du Département et de la Région
- Un indicateur qui peut s'expliquer par le prix du mètre carré, attractif pour les jeunes actifs de classe moyenne résidant déjà en Isère

Le diagnostic socio-démographique de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS montre que la commune est davantage marquée par la précarité que les territoires de comparaison :

- Un revenu moyen des foyers fiscaux plus bas : 23 655€ contre 27 878€ en Isère
- Un revenu médian moins élevé qu'en Isère : 19 980€ contre 22 260€
- 40% de foyers fiscaux imposés contre 48% en Isère
- 5,7 foyers allocataires au RSA pour 100 ménages contre 4,3 en Isère
- 1 personne sur 3 bénéficiaires de la prime d'activité : des travailleurs précaires très présents

¹ Populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

² Rapport de présentation du Plan Local d'urbanisme approuvé le 26 janvier 2016

Enfin, en termes de services publics et services à la population, la ville de Roussillon est attractive avec :

- Quatre écoles publiques (deux maternelles et deux primaires), auxquelles s'ajoute une école privée
- Une Cité scolaire accueillant 1700 élèves de la sixième à la terminale
- La Mission Locale Isère Rhodanienne
- Une agence du Pôle emploi
- Un Service de gestion comptable (Trésor Public)
- La clinique des Côtes du Rhône et de nombreux services médicaux associés (un centre d'imagerie médicale, un point vision, ...) ainsi qu'un centre de dialyse
- Un Centre Médico-social du Département de l'Isère
- Le Centre social du Pays Roussillonnais
- Un centre de loisirs sans hébergement (Pass-R'ailes)
- Un service municipal de titres électroniques sécurisés (cartes d'identité, passeports)
- Un bureau de poste et une agence postale
- Des équipements publics sportifs : un gymnase, un terrain de football synthétique, deux city stades, un tennis
- Des équipements culturels : une salle de spectacle, une médiathèque
- De nombreuses salles de réunion mises à disposition des associations locales
- Une gendarmerie (la plus importante du canton), ...

Ces caractéristiques font de la commune un lieu de vie important de l'agglomération, avec des problématiques socio-économiques fortes.

3) Ville de Péage de Roussillon

Ville clé au sein d'une vaste communauté de commune, Le Péage-de-Roussillon compte 6 444 habitants en 2020 et se place à la 2ème position des communes les plus peuplées de l'intercommunalité.

La commune possède une particularité géographique, puisqu'elle est à égale distance de 4 départements limitrophes : la Drôme, l'Ardèche, la Loire et le Rhône et est traversée par plusieurs voies structurantes, telles que l'autoroute A7, la RN7 et la RD4. Le Péage-de-Roussillon occupe donc une position stratégique. La commune est également très bien desservie grâce à sa gare SNCF qui compte environ 3 000 départs/arrivées par jour.

La nature, présente en ville grâce au parc St-Prix et en périphérie avec la réserve naturelle de l'île de la Platière, permet de se ressourcer auprès d'espaces naturels préservés et grâce à une gestion raisonnée de ces poumons verts.

Commune très dynamique, Le Péage-de-Roussillon propose à ses habitants des services de qualité, répondant à leurs besoins. Ainsi, l'offre commerciale est diversifiée. Par des projets de redynamisation du centre-ville, la commune souhaite inciter les commerçants à venir s'installer au Péage-de-Roussillon.

Plus de 100 commerces de tous types sont présents au sein de la commune et constituent ainsi un cœur de ville riche et diversifié:

- Restaurants
- Boulangeries / Pâtisseries
- Bijouterie

- Prêt-à-porter
- Banques
- Pharmacies
- Agences immobilières
- Assurances
- Supermarchés et supérettes
- Opticiens
- Auto-école
- Coiffeurs
- Etc.

Élément majeur d'attractivité et de centralité, le commerce est un des liens social majeur de notre commune. Véritable instrument de la solidarité au quotidien, ils animent et contribuent à créer une vie de quartier tout en rendant service.

La plateforme chimique Osiris, plus importante plateforme chimique de France, n'est pas implantée sur le territoire de la commune. Cet état de fait conforte la commune dans son choix de développer le secteur d'activité tertiaire. L'installation du nouveau cinéma Grand Rex dans l'ancienne cave viticole ou encore le projet d'installation du CMP (Centre Médico Psychologique), vont dans ce sens.

L'accès à l'éducation est une priorité. La commune compte :

- 4 écoles publiques (élémentaires et maternelles)
- 4 établissements scolaires privés (maternelle, élémentaire, collège et lycée)
- 2 lycées professionnels privés

Et pour donner, à ses élèves et au corps enseignant, des conditions de travail optimales, la commune met en avant 2 projets :

- La rénovation et l'extension de l'école maternelle des Ayencins
- La rénovation de l'école maternelle Ollier

De plus, la commune a développé son service social, insertion et prévention de la délinquance. Le CCAS propose un accompagnement des personnes fragiles dans leurs démarches administratives, en apportant des aides sociales et des animations aux personnes âgées.

Le service social a mis en place le service civique, dans lequel plusieurs jeunes âgés de 16 à 25 ans, participent à des actions citoyennes pendant 8 mois, comme favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap, favoriser l'expression des enfants, favoriser l'accès à la culture ou au sport pour les publics fragilisés.

Enfin, la précarité passe aussi par l'assiette. La lutte contre la précarité alimentaire est un objectif de la commune qui souhaite donner à chaque enfant les moyens de la réussite, c'est pourquoi elle propose la cantine à 1€.

L'apprentissage de la citoyenneté est l'un des objectifs d'insertion des publics fragilisés et plus particulièrement des jeunes. Les services civiques en sont l'exemple pour les jeunes à partir de 16 ans, mais l'apprentissage et la sensibilisation à la citoyenneté doit aussi se faire au plus tôt. C'est pourquoi la commune a créé son conseil municipal d'enfants. Plusieurs enfants élus sont issus des quartiers prioritaires du Péage-de-Roussillon. Selon la convention internationale des droits de l'enfant, « les Etats parties s'engagent à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes, et d'amitiés... ». C'est en favorisant la participation des jeunes qu'ils pourront acquérir une autonomie et prendre conscience de leur pouvoir de transformation et de leur statut de citoyen.

C'est dans cet objectif d'insertion et d'accompagnement citoyen, que la commune souhaite développer ses équipements sportifs et culturels.

Ainsi, le city stade des Ayencins offre aux habitant un espace sportif de qualité où les jeunes du quartier mais aussi le service enfance jeunesse peut se rendre pour toute pratique sportive. Au niveau culturel, la commune accueille le nouveau cinéma Grand Rex, et une future médiathèque s'installera en lieu et place de l'ancien cinéma. Ces nouveaux services permettent de mener une politique d'action culturelle dynamique.

Et pour toujours plus dynamiser la commune et faire du lien social, des animations récurrentes comme le Carnaval, la fête de la musique ou les illuminations du 8 décembre sont mises en place et permettent à toute la population de se retrouver dans un esprit festif et convivial.

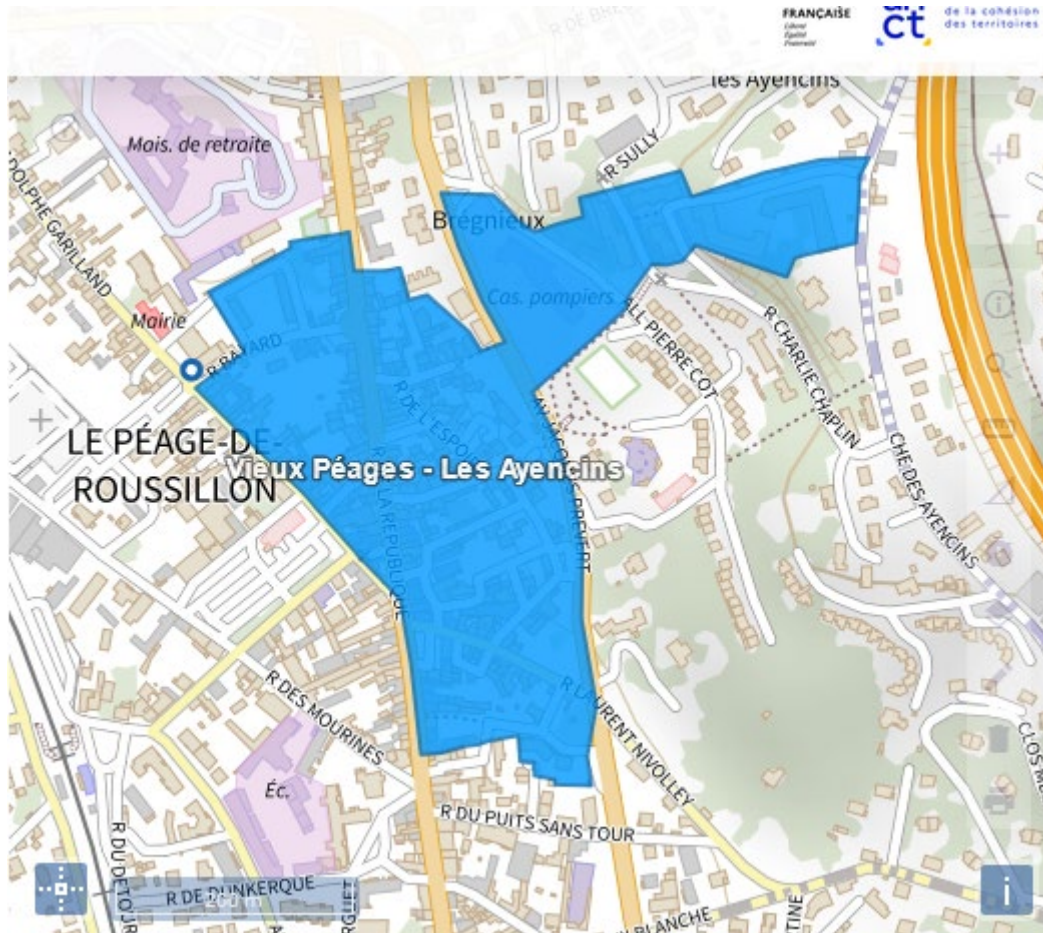
Enfin, le service enfance jeunesse, qui regroupe le centre de loisirs et le secteur jeune, est l'un des secteurs clé d'insertion sociale. Ses actions sont nombreuses et à destination du plus grand nombre. Ce service de grande qualité met tout en œuvre pour offrir à la jeunesse péageoise des expériences enrichissantes et divertissantes. Les animations sont variées, intéressantes et inclusives. Que ce soit pour les activités culturelles, sportives ou les voyages et sorties, tout est mis en avant pour permettre aux jeunes de s'amuser mais aussi d'apprendre autrement, grâce à l'intégration sociale et scolaire de tous les jeunes de la commune. C'est ainsi que le service enfance jeunesse travaille à l'épanouissement de chacun pour que ce lien indispensable entre jeune / famille et péageois se développe.

Le Péage-de-Roussillon souhaite insuffler du dynamisme sur le territoire. Pour cela, elle a entièrement repensé la place Paul Morand, devenue une place/jardin, élément majeur de la vie de la cité. La création d'une ZAC est en cours, ce qui permettra de maîtriser l'urbanisation locale, des projets sont envisagés pour une reconversion industrielle de la carrière Chaperon et une importante étude est lancée sur la question de la rénovation urbaine, en raison de trop nombreux logements vacants.

Grâce à sa gare, son environnement de qualité et son dynamisme, la commune attire de nombreux promoteurs et des projets sont en cours d'étude.

C. La géographie prioritaire sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône

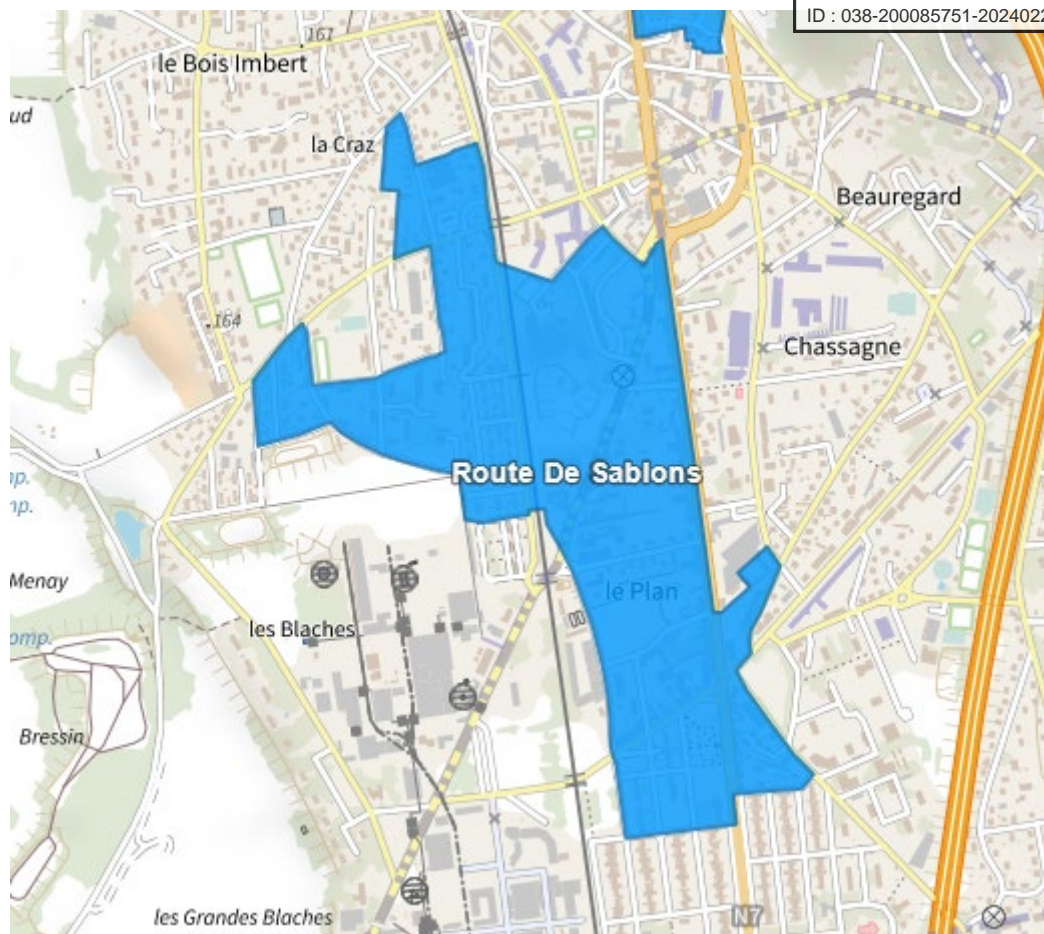
Le contrat de ville 2014-2023 définissait 2 quartiers prioritaires :
QP038018 Vieux Péages – Les Ayencins, et QP038019 Route de Sablons.



Quartier Prioritaire : Vieux Péages - Les Ayencins
Rattachement EPCI : CC Entre Bièvre et Rhône
Commune : Le Péage-de-Roussillon
Surface 11 (ha), 1 036 population municipale 2018

Taux de pauvreté 2018 50.9 % ↗

Nombre de demandeurs d'emploi T1 2021 230 ↗



Quartier Prioritaire : Route De Sablons
 Rattachement EPCI : CC Entre Bièvre et Rhône
 Communes (2) : Le Péage-de-Roussillon, Roussillon
 Surface 36 (ha), 1 368 population municipale 2018

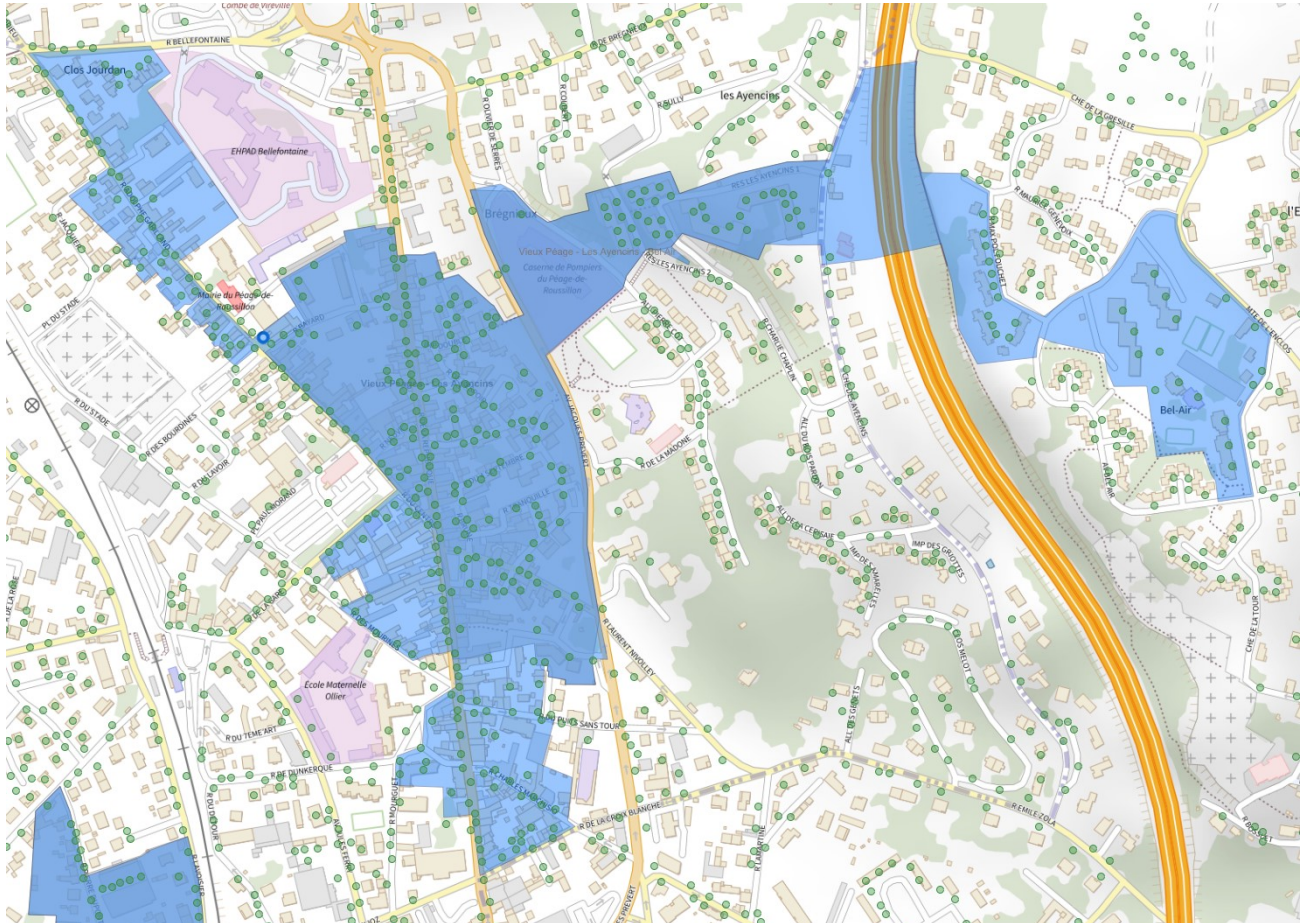
Taux de pauvreté 2018	45.0 % ↗
Nombre de demandeurs d'emploi T1 2021 :	224 ↘

L'actualisation des données sur la base Filosofi 2019 a fait identifier des poches de pauvreté sur le pourtour des Ayencins et en particulier dans le quartier de Bel Air sur la commune de Roussillon.

En accord avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, une actualisation des pourtours des quartiers a été réalisée, ces évolutions des quartiers ont été proposées à l'ANCT. Elles ressortent compatibles avec le critère et les conditions d'éligibilité.

La nouvelle cartographie 2024-2030 fait donc apparaître 2 quartiers dans le territoire communal entre Roussillon et Péage-de-Roussillon : Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air et Route de Sablons.

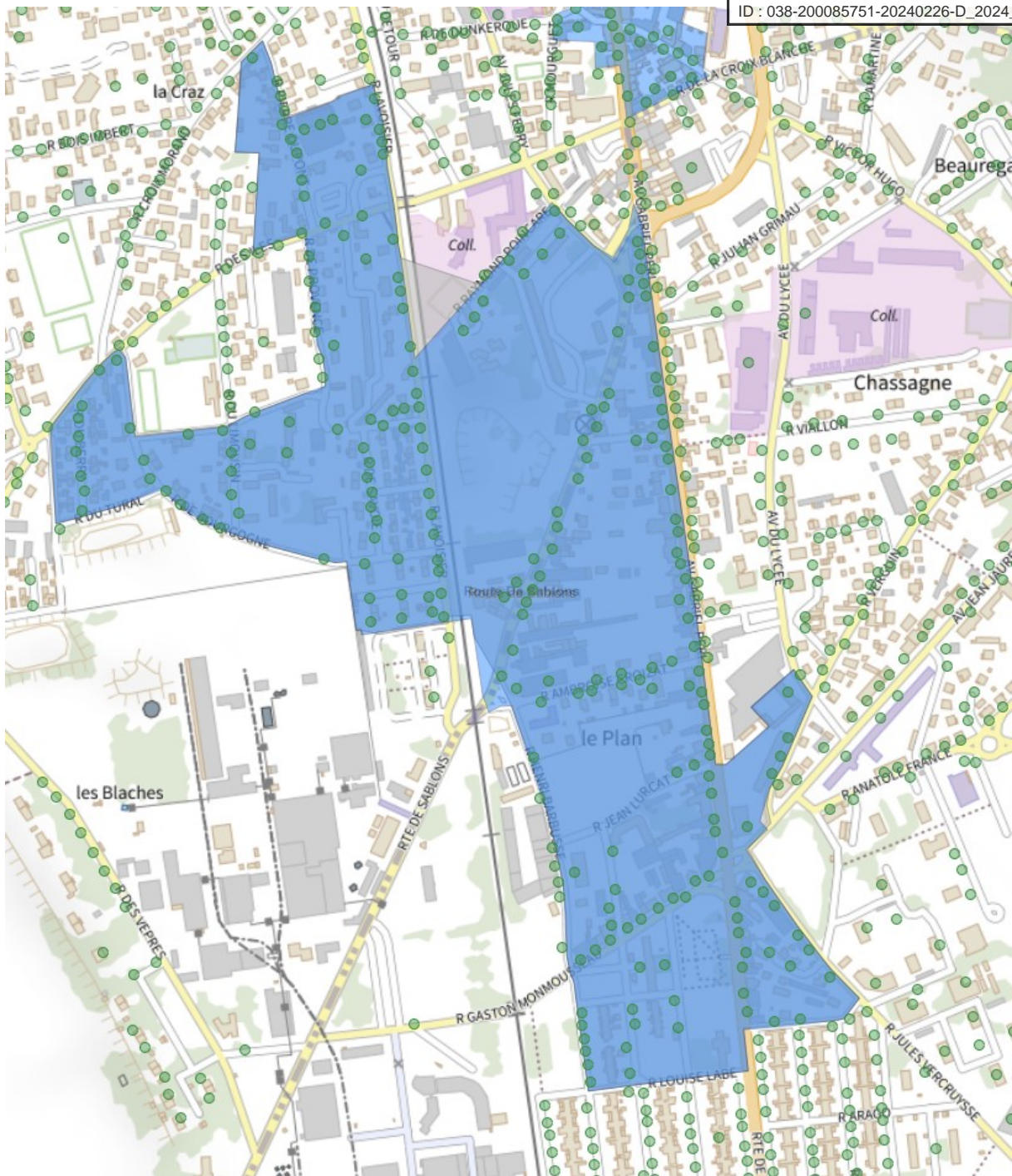
Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains les identifie sous les numéros : QN03817M et QN03818M.



Quartier Prioritaire : Vieux Péage - Les Ayencins – Bel Air

Rattachement EPCI : CC Entre Bièvre et Rhône

Communes (2) : Le Péage-de-Roussillon, Roussillon



Quartier Prioritaire : Route De Sablons

Rattachement EPCI : CC Entre Bièvre et Rhône

Communes (2) : Le Péage-de-Roussillon, Roussillon

II. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Le présent document constitue le contrat cadre « Engagements Quartiers 2030 » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Issu d'un travail d'élaboration partagée de plusieurs mois, il représente le socle d'engagement des partenaires dans la conduite du contrat de ville pour la période 2024-2030.

A. Méthodologie de travail

L'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » a été pilotée par EBER, en étroite collaboration avec l'Etat, et en premier lieu, le délégué du Préfet, mais également avec l'appui des partenaires institutionnels et des acteurs du territoire.

En effet, ce document a été élaboré avec la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels, des acteurs du territoire ou des habitants.

Il a fallu, dans le temps imparti, élaborer un diagnostic partagé de la situation des quartiers prioritaires pour ensuite valider avec l'ensemble des parties prenantes les grandes orientations et axes prioritaires. Enfin, les signataires du contrat ont travaillé sur les modalités de fonctionnement et de gouvernance de ce nouveau contrat de ville.

Ce travail s'appuie notamment sur l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 validée en comité de pilotage du 22 juin 2022.

Différents temps de consultation et de concertation avec les partenaires et les habitants ont été organisés :

1) Avec les professionnels

Différentes rencontres ont été mises en place pour travailler avec les partenaires locaux sur les enjeux et axes prioritaires du contrat « Engagements quartiers 2030 ». Un questionnaire a également été diffusé.

- Réunion partenariale le 25 mai 2023

Cette première rencontre a réuni 23 personnes de différentes structures du territoire. En repartant de l'évaluation finale du contrat de ville, elle a permis de partager le diagnostic des deux quartiers prioritaires actuels, en demandant aux partenaires présents de répondre à la question suivante : comment voyez-vous le quartier actuellement ? Cette interrogation a été posée en distinguant les deux quartiers.

Puis, les participants ont travaillé sur les axes prioritaires du futur contrat autour de l'affirmation suivante à compléter pour chaque QPV : « *en 2030, en tant que professionnel, je considérerais que la vie des habitants du quartier s'est améliorée si...* »

- Réunion partenariale du 18 octobre 2023

Une seconde rencontre partenariale a permis de travailler avec 27 partenaires autour de 3 thématiques : l'accès aux droits, le vivre ensemble et le lien social et enfin la parentalité. Ces trois sujets étaient apparus comme des axes à travailler dans le cadre du contrat

« Engagements Quartiers 2030 » mais pour lesquels il y avait peu d'éléments factuels en termes de diagnostic.

En petit groupe, les participants ont travaillé avec 3 temps spécifiques pour chaque sujet :



- 1) Lister l'ensemble des points factuels qui expliquent qu'il soit nécessaire / important / utile d'agir sur cette thématique
- 2) Choisir des objectifs en fonction du diagnostic établi précédemment en veillant à ce que ceux-ci puissent être suivis et évalués pour voir si la situation s'est améliorée (à l'horizon 2027)
- 3) Retenir 2 ou 3 indicateurs et formuler l'objectif à atteindre

- Rencontre emploi le 14 septembre 2023

La DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) a mis en place une rencontre autour de la synthèse des données emploi dans les quartiers prioritaires d'EBER en présence de Pôle Emploi, la Mission Locale, du délégué du Préfet et des services d'EBER concernés (Service d'Accompagnement Vers l'Emploi – SAVE et Politique de la ville).

- Diffusion d'un questionnaire

Les acteurs du territoire ont également pu faire part de leurs points de vue grâce à un questionnaire diffusé du 28 septembre au 31 octobre, permettant de mieux connaître leur avis sur :

- Les enjeux transversaux pour améliorer la vie des habitants des QPV d'EBER
- Les axes spécifiques pour chaque quartier prioritaire
- Les pistes d'actions à mener pour répondre à ces enjeux.
- La gouvernance

18 réponses à ce questionnaire ont été reçues. La moitié des répondants sont des cadres dans leur structure et l'autre moitié sont des professionnels intervenant auprès du public. Ils travaillent majoritairement dans une collectivité locale ou une association mais des réponses de bailleur social, d'établissement scolaire ou encore de chambre consulaire ont été reçues.

- Rencontre interservices EBER du 27 novembre

Cette rencontre avec les techniciens des différents services d'EBER a permis de :

- Rappeler les objectifs de la politique de la ville
- Partager les enjeux et axes prioritaires du futur contrat pour voir qu'elles seront les articulations possibles les actions à valoriser et/ou expérimenter entre la politique de la ville et les autres champs de compétences d'EBER
- Définir ensemble les engagements d'EBER en matière de politique de la ville

Par ailleurs, les échanges réguliers de la cheffe de service Politique de la ville de la communauté de communes et du délégué du Préfet avec l'ensemble des partenaires et acteurs ont permis d'élaborer ce contrat et notamment de définir des objectifs stratégiques et opérationnels au plus près des réalités quotidiennes des habitants.

2) Avec les habitants des quartiers

Il est important que le contrat « Engagements Quartiers 2030 » se construise avec les habitants, premiers concernés par cette politique publique. Aussi, afin de donner la parole aux citoyens et garantir qu'ils puissent s'exprimer, plusieurs temps de concertation citoyenne ont été proposés.

- Echanges lors des animations de proximité en juin 2023

Les partenaires du territoire sont allés à la rencontre des habitants lors de 2 temps forts mis en place au cœur des 2 quartiers prioritaires :

- Le 13 juin en soirée à Route de Sablons

Malgré la pluie, des habitants, notamment des femmes, ont pu échanger avec les professionnels du territoire, le délégué du Préfet et la cheffe de service politique de la ville d'EBER.

- Le 20 juin en soirée aux Ayencins

Plus de 150 personnes étaient présentes à ce temps convivial. En effet, le festival « hors les murs » proposé par le bailleur social se tenait ce jour-là.

En plus des échanges avec les habitants, des boîtes à idées avaient été installées dans lesquelles les participants pouvaient donner leur avis autour de 2 questions :

- Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?
- Comment imaginez-vous votre quartier en 2030 ?

- Diffusion d'un questionnaire

En septembre 2023, afin de recueillir la parole d'autres habitants des quartiers prioritaires, un questionnaire a été diffusé avec l'aide des partenaires locaux. Ceux-ci ont ainsi pu accompagner les habitants à la compléter en leur expliquant la démarche.

70 habitants ont répondu à ce questionnaire qui a permis de savoir :

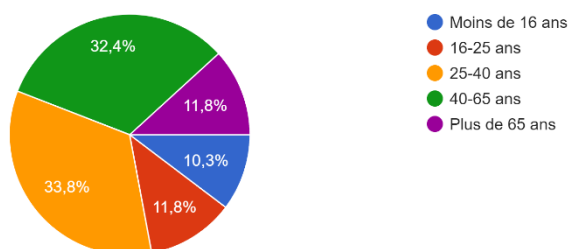
- Comment se sentent les habitants au sein de leur quartier et s'ils souhaitent déménager
- Les 3 choses positives et les 3 choses négatives de leur quartier
- Les 3 thématiques qui leur semblent prioritaires pour améliorer la vie des habitants du quartier.

60,3 % des répondants sont des femmes (41 personnes).

La majorité des personnes ayant répondu ont entre 25 et 40 ans (33,8 %) puis entre 40 et 65 ans (32,4 %).

68 personnes ont indiqué leur tranche d'âge dans la question, répartis de la façon suivante :

Quel âge avez-vous ?
68 réponses



Parmi les répondants, la moitié vivent sur le quartier Bel Air, les 35 autres habitent les quartiers prioritaires actuels, répartis de la manière suivante :

- 15 personnes des Ayencins
- 10 personnes de la partie « Vieux Péage »
- 10 personnes de Route de Sablons

B. Validation politique

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 9 juin 2023 a validé la méthodologie d'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » d'EBER.

Le comité technique du 8 novembre 2023 a permis de travailler sur l'architecture globale du contrat, ses enjeux prioritaires et d'échanger sur les engagements et contributions de chaque signature.

Le comité de pilotage prévu le lundi 11 décembre devrait permettre de valider les axes et enjeux prioritaires.

III. ETAT ACTUEL DES QUARTIERS PRIORITAIRES

A. Les grands enseignements de l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023

L'un des objectifs de l'évaluation finale du contrat de ville rédigée en 2022 était de répondre à la question suivante : en quoi la situation des deux quartiers prioritaires a-t-elle évoluée depuis la mise en place de la politique de la ville sur le territoire en 2015 ?

L'évaluation a ainsi permis de faire le point sur l'état actuel des quartiers prioritaires en 2022 en mettant en avant les points suivants :

Evolution démographique :

- Baisse de 4,3 % du nombre d'habitants dans les 2 QPV entre 2015 et 2021 (2 404 habitants au total)
- Un vieillissement de la population avec une diminution des moins de 25 ans et augmentation des plus de 60
- Une augmentation des personnes seules

Insertion professionnelle : augmentation de 28,6 % du nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories dans les 2 QPV

Tissu économique : une part importante d'entreprises sans salariés (auto-entrepreneurs) - 66 %

Revenus :

- Augmentation du taux de pauvreté entre 2017 et 2021
- Augmentation de la part de l'ensemble des prestations sociales (prestations familiales, minimas sociaux et prestations logement) dans les revenus disponibles

Le cadre de vie et l'image des quartiers prioritaires :

Dans l'évaluation finale du contrat de ville rédigée en 2022, la synthèse de l'image des quartiers s'établissait ainsi :

« Depuis le début du contrat de ville, il n'est pas évident de délimiter géographiquement les deux quartiers prioritaires. Certains considèrent qu'il y a 3 QPV scindant en deux le quartier « Vieux Péage – Les Ayencins » tandis que d'autres, au contraire, pensent qu'il y a un seul grand QPV global. D'une manière générale, les actions menées sont à destination de l'ensemble des habitants QPV sans distinction.

Le quartier « Vieux Péage – Les Ayencins » est, tout de même, celui qui concentre le plus l'attention de l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville, et principalement la partie « les Ayencins ».

Les acteurs locaux ont l'impression que le quartier « Route de Sablons » vit bien, ou mieux, sans doute en raison de problématiques qui sont moins clairement mises à jour (notamment la délinquance), avec moins d'expression des habitants, qui vivent dans des logements individuels ou de petites résidences et non des grands ensembles d'habitat social.

En effet, la quasi-totalité des partenaires considèrent que la situation de ce quartier s'est améliorée depuis le début du contrat de ville alors qu'ils ne sont que la moitié à le penser pour le quartier « Vieux Péage les Ayencins » en mettant en avant l'augmentation de l'insécurité, de la délinquance et des actes d'incivilité.

Néanmoins, les données statistiques attestent de difficultés encore persistantes pour les deux QPV.

En effet, la part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles reste importante pour les habitants des quartiers prioritaires. Le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories a augmenté de 2016 à 2020 pour les deux quartiers prioritaires. Enfin, le taux de pauvreté dans les deux quartiers prioritaires a augmenté. Aussi, si le critère de concentration urbaine de pauvreté est retenu pour la nouvelle contractualisation, les deux quartiers seraient toujours prioritaires. »

Ce pronostic se vérifie et la nouvelle cartographie élargissant significativement le territoire considéré comme prioritaire atteste de la persistance des difficultés.

Aujourd'hui, le diagnostic partagé par les acteurs et corroboré par les concertations citoyennes permet de mettre en avant 5 enseignements principaux :

1. Des quartiers qui restent particulièrement fragiles. Les données démographiques récentes placent ainsi le secteur Vieux Péage les Ayencins en tête des quartiers prioritaires de l'Isère pour le **taux de pauvreté**.
2. Un fort sentiment de **relégation**, ressenti notamment dans l'accès aux droits ou aux services. Des problématiques de mobilités qui renforcent ce sentiment.
3. L'**inquiétude sécuritaire** des Ayencins pointée notamment par les stratégies complexes mises en œuvre par les parents pour conduire les plus jeunes dans leurs déplacements.
4. Mais des quartiers qui présentent des **atouts**, une taille humaine, une effectivité des solidarités du quotidien et une disponibilité des acteurs engagés pour ces quartiers.
5. Un **portage** politique et technique de qualité de la politique de la ville par la communauté de communes.

B. Le diagnostic des quartiers prioritaires

Comme indiqué dans l'évaluation finale du contrat de ville, les 2 quartiers prioritaires sont géographiquement très proches et d'une manière globale, les acteurs du territoire mènent des actions à destination des habitants des QPV sans distinction.

Des différences existent entre les deux quartiers prioritaires, notamment en matière de cadre de vie, mais de nombreux enjeux sont identiques. Aussi, il sera abordé, dans cette partie, les éléments de diagnostic globaux mais seront également mises en avant les spécificités de chaque QPV et des zooms seront fait sur certains aspects autant que nécessaire, dans une volonté de définir ensuite des projets spécifiques à chaque quartier.

1) En matière d'éducation

Quelques données statistiques

Part des 0-14 ans dans la population :

- QPV Vieux Péage - les Ayencins : 24,7 %
- QPV Route de Sablons : 20,5 %

Part des 15-24 ans dans la population :

- QPV Vieux Péage - les Ayencins : 10,9 %
- QPV Route de Sablons : 10,5 %

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi :

- QPV Vieux Péage - les Ayencins : 28,9 %
- QPV Route de Sablons : 26.4 %

Les atouts / opportunités

- Une cité scolaire comprenant un collège, un lycée général et technologique et un lycée professionnel, qui compte plus de 1500 élèves au total.
- Cet établissement est classé en REP. Il fait l'objet d'une réhabilitation complète qui devrait se terminer à la rentrée scolaire 2024.
- Des écoles maternelles et primaires à proximité des QPV, classées en REP.
- Une école maternelle sur le quartier des Ayencins : actuellement fermée pour rénovation mais perspective d'ouverture à la rentrée scolaire 2024 avec une extension qui permettra de créer une salle accessible pour les différents partenaires du territoire pour mettre en place des permanences, proposer des actions, animations... et qui pourra être un espace de vie et de convivialité au cœur du quartier.
- Un centre scolaire privé à proximité des QPV.
- Un lycée privé professionnel François Verguin, labellisé lycée des métiers de la chimie.
- L'existence de Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Un Programme de Réussite Educative (PRE) porté par la communauté de communes depuis janvier 2023 et accessible à tous les enfants 2-16 ans du territoire intercommunal
- Un bon partenariat avec les établissements scolaires, avec une volonté de poursuivre et développer le lien avec les acteurs socio-éducatifs.

Les faiblesses / menaces

- Les niveaux de qualification et de formation sont inférieurs au niveau moyen de l'intercommunalité

- Une carence d'organisme de formation, notamment des formations professionnelles qualifiantes qui pourraient répondre aux offres d'emploi du territoire
- Une orientation parfois plus subie que choisie liée notamment à des problématiques de mobilité (réelles ou psychologiques : non volonté des parents que leurs enfants prennent le bus, aillent en internat...)
- Manque de connaissance des formations existantes

2) En matière de parentalité

Quelques données statistiques

Il n'y a pas de données précises sur les QPV mais les données suivantes concernant les familles monoparentales :

- 18,2 % des ménages du Péage de Roussillon sont des familles monoparentales (contre 12,5 % à l'échelle d'EBER).
- Parmi les familles percevant les allocations CAF, 22,3 % sont des familles monoparentales dans le QPV Vieux-Péage Les Ayencins contre 16,1 % pour la commune du Péage de Roussillon et 15,6 % pour EBER.

Un nombre important de situation de violences intrafamiliales et notamment sur les 2 communes concernées

Atouts / opportunités

- Une multiplicité des acteurs
- Une coordination possible des actions et des acteurs dans le cadre de la politique de la ville
- Une convention territoriale globale (CTG) pour la période 2023-2027 signée par EBER, la CAF, le Département, Pôle Emploi, la MSA et la CPAM dont les thématiques principales sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité
- Présence d'une crèche communale à Péage de Roussillon, « la Souris verte » en DSP (délégation de service public) et une halte-garderie au Centre Social du Roussillonnais

Faiblesses / menaces

- Des parents parfois démunis face aux problématiques de leurs enfants que celles-ci soient scolaires, de santé...
- Un manque de connaissance des ressources du territoire et notamment des structures d'accompagnement des familles
- Une méfiance envers les institutions et notamment en l'école
- Des parents qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française ce qui entraîne des difficultés pour suivre la scolarité de leurs enfants et plus globalement pour comprendre l'intention des partenaires dans les actions proposées à leurs enfants
- Dans le cadre du PRE, il est constaté qu'il convient d'accompagner la famille dans sa globalité même si la porte d'entrée est la situation de fragilité d'un enfant.
- Une saturation des institutions de droit commun
- Les chargés d'accompagnement à l'emploi du SAVE avaient constaté des mamans dont le frein à l'accès à l'emploi était l'inquiétude pour la situation de leurs enfants, adolescents / jeunes adultes sans solution.
- D'une manière générale, une difficulté à faire venir les parents dans les actions. Par exemple, lors des actions mises en place, notamment lors des animations de proximité, en pieds d'immeubles, on constate une présence importante d'enfants non accompagnés (les parents pouvant les surveiller depuis leur fenêtre)

- Un manque d'intervention précoce et d'actions en pré natalité et post natalité
- Méinformation des habitants sur les dangers des écrans et sur la santé
- Des parents ayant d'autres problématiques annexes (emploi, précarité, handicap)
- Pas de définition de la parentalité faisant consensus auprès des partenaires

3) En matière de culture et de sport

Atouts / opportunités

- Des équipements et établissements culturels à proximité des QPV : Médiathèque de Roussillon, du Péage de Roussillon, cinéma le Rex, salle Dufeu, Sémaphore (Roussillon), EPCC TEC (Saint Maurice l'Exil), Médiathèque Ecume tête de réseau (Saint Maurice l'Exil), Conservatoire 6/4, Moly Sabata (Sablons)...
- Un Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture (PLEAC) coordonné par l'intercommunalité, qui porte une attention particulière aux actions pouvant bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.
- Des clubs sportifs présents sur le territoire et notamment le Rhodia Club Omnisport et ses clubs affiliés (Salaise sur Sanne).
- Un city stade à Bel Air et aux Ayencins / Un nouveau city stade, en cours de réalisation, à proximité du quartier « Route de Sablons » à Roussillon (vers les cités)

Faiblesses / menaces

- Certains habitants peuvent avoir le sentiment que l'offre culturelle proposée n'est pas faite pour eux et qu'ils ne pourront pas trouver leur place dans certaines structures culturelles.
- La population cosmopolite des QPV est une richesse mais les habitants ne prennent pas toujours le temps de se connaître et d'échanger
- Des équipements sportifs à proximité des QPV et notamment sur la commune du Péage de Roussillon à réhabiliter / rénover (gymnases)
- Des publics qui ne pratiquent pas d'activités sportives, notamment les filles.
- Les habitants des QPV sont proportionnellement peu présents dans les structures culturelles et sportives du territoire.
- Les problématiques de mobilité sont un frein pour s'inscrire dans certains clubs sportifs (notamment au Rhodia basé à Salaise sur Sanne).

4) En matière d'emploi

Quelques données statistiques

	Vieux-Péage Les Ayencins	Route de Sablons
Taux de pauvreté	51 %	45 %
Nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories) – au 31 décembre 2021	205	199
Part des personnes 15-64 ans ayant un emploi	41,8 %	50,8 %
Taux d'emploi des femmes	32 %	40 %

Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi	26 %	29 %
Part de la population sans diplôme	51,8 %	57,4 %

Les atouts / opportunités

- Des acteurs de l'emploi et de l'insertion présents avec des locaux à proximité des QPV (MLIR et Pôle Emploi à Roussillon)
- Une session de l'Ecole de la 2ème chance délocalisée pour la première fois en 2023 dans des locaux au Péage de Roussillon
- A EBER, un Service d'Accompagnement Vers l'Emploi (SAVE) basé au Péage de Roussillon pour accompagner les bénéficiaires du RSA
- Développement du réseau de transport en commun d'EBER en 2024 : le 37 desservira notamment les quartiers Ayencins et Bel Air

Les faiblesses / menaces

- Des freins d'accès à l'emploi liés à des problématiques :
 - de mobilité aussi bien physique que psychologique
 - de garde d'enfants
 - de maîtrise de la langue française
- **Spécifique Ayencins** : la peur de certains habitants de quitter le quartier à certaines heures (cf. travail en horaires décalés) et de laisser les enfants aller et rentrer seuls de l'école au regard du trafic de stupéfiants
- Une méconnaissance du monde de l'entreprise, des préjugés/représentations sur certains métiers
- Des visions du travail différentes entre les cultures : travail des femmes notamment
- Une carence d'organisme de formation, notamment des formations professionnelles qualifiantes qui pourraient répondre aux offres d'emploi du territoire

5) En matière de développement économique

Atouts / opportunités :

- Un centre-ville en cours de rénovation : réhabilitation de la place Paul Morand

Faiblesses / menaces :

- Des cellules commerciales vacantes dans le centre-ville du Péage de Roussillon
- En 2021, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Isère a effectué une enquête pour recenser et qualifier les entreprises artisanales installées en QPV.
- Ainsi, 89 entreprises artisanales ont été recensées par la CMA dans les 2 QPV. La majorité des entreprises des QPV est composée d'entreprises individuelles (66 %).
- **Pour le quartier « Vieux Péage »**, les problématiques suivantes ont été repérées lors de cette enquête :
 - Une offre commerciale qui s'appauvrit avec un manque de diversité.
 - Un manque de stationnement décrié par les clients.
 - Des camions se garent des heures sur les arrêts minutes et nuisent à la visibilité des commerces
 - L'extension de l'offre en périphérie qui crée de la concurrence : sont citées les zones du Green7 à Salaise et l'extension de Carrefour.
 - L'insalubrité des locaux et logements : cela fait baisser la valeur des commerces et contribue à attirer une population à faible pouvoir d'achat

- Manque de propreté des rues

6) En matière de santé

Les forces / opportunités

- Une clinique à proximité des QPV (Roussillon)
- Un centre de soins non programmé dans le centre-ville du Péage de Roussillon ouvert depuis mai 2023 avec la perspective d'une ouverture de 10h à 22h 7 jours /7 en janvier 2023.
- Un Contrat Local de Santé (CLS) en cours de finalisation à l'échelle intercommunale avec la réflexion d'un CLSM.
- Une médiatrice santé permettant d'améliorer le recours aux droits et favoriser l'accès aux soins des populations les plus vulnérables en proposant un accompagnement personnalisé.

Les faiblesses / menaces

- Manque de professionnels de santé (médecins généralistes mais également de spécialistes)
- Délais d'attente importants pour avoir des prises en charge en santé mentale (CMP notamment)
- Le diagnostic santé réalisé par l'observatoire régionale de santé en 2020-2021 met en avant :
 - Les indicateurs (taux d'affection de longue durée, d'hospitalisations, de consommation de traitements antidiabétiques supérieurs aux taux régionaux) convergent pour montrer l'importance de cette pathologie dans la population, en particulier dans les deux quartiers en politique de la ville et parmi les femmes.
 - Un taux de vaccination antigrippale un peu plus faible qu'en région, en particulier dans le quartier en politique de la ville Route de Sablons.
 - La prévention bucco-dentaire et l'accès aux soins dentaires des enfants de moins de 6 ans sont une forte priorité avec un focus sur les quartiers prioritaires où le taux est particulièrement faible pour « Vieux Péage - Les Ayencins » avec 23.5 % et 30.5% pour « Route de Sablons » (AURA près de 32% de participation) – Importance de caries non soignées sur des dents de lait et des dentitions très abimées dès 3/ 4 ans.
 - Peu de ressources sur le territoire pour les personnes ayant des troubles neurocognitifs
 - Des enfants porteurs de troubles psychiques non pris en charge avec des difficultés d'accès au CMPE de par la saturation de la file active
 - Des situations de mal-être, anxiété, des besoins d'écoute psychologique mais aucune adhésion des psychologues du territoire au dispositif « Mon psy » rendant l'accès aux consultations compliquées au regard du reste à charge trop important.
 - Difficulté pour faire établir un diagnostic (files actives saturées, frein financier) retardant d'autant la reconnaissance du handicap et sa prise en charge. Délais d'attente importants pour l'accès aux IME, SESSAD....
 - Des démarches complexes
 - Difficultés de scolarisation des enfants porteurs de handicap (délai important pour mise en place AESH)
- Les problématiques de mobilité liées aux soins peuvent entraîner des situations de non recours, notamment pour les habitants les plus précaires, pour lesquels la mobilité peut

s'avérer être un vrai obstacle voire un frein pour se soigner (absence de moyens de transports, difficulté à penser la mobilité, etc.)

- Une partie de la population a des difficultés d'accès aux démarches administratives et prises de rendez-vous en ligne parfois cumulées avec une maîtrise insuffisante de la compréhension de la langue française complexifiant l'accès aux démarches dématérialisées et nuisant à la qualité de la prise en charge pour les professionnels de santé.
- La médiatrice santé met en avant le diabète, les pathologies dentaires, les troubles psy/cognitifs comme les 3 enjeux de santé les plus récurrents parmi les personnes qu'elle rencontre sur le territoire roussillonnais.

7) En matière d'accès aux droits

Les atouts / opportunités

- Un Espace Public Numérique au Centre Social du Roussillonnais
- Mise en place, depuis 2021, de permanences d'un Bus France Services les mercredis matin en alternance sur les communes de Roussillon et de Péage de Roussillon

Les faiblesses / menaces

- Un accès au droit commun pas acquis
- Une méconnaissance des droits (aussi bien des professionnels que du public)
- Une absence d'identification des structures
- Une complexité croissante des démarches (aussi bien des professionnels que du public) avec un sentiment de démarches « déshumanisées ».
- Difficulté des personnes à demander de l'aide / repli des personnes
- Une difficulté d'accès à certains services trop éloignés du territoire lorsque les personnes ne sont pas mobiles (notamment pour le quartier des Ayencins)
- De plus en plus de démarches administratives se font sur internet : actualisation Pôle Emploi, inscription post bac...
- Malgré l'augmentation globale du taux d'équipement des ménages en informatique et de la présence d'espaces publics numériques, des freins existent :
 - certaines personnes ne savent pas ou peu utiliser l'outil numérique
 - peur du numérique, de se tromper en ne « cliquant » pas au bon endroit
 - maîtrise de la langue française
 - difficulté de compréhension des informations qui sont demandées
- De plus en plus de personnes font leurs démarches via leur smartphone mais les configurations sont différentes et ne permettent pas les mêmes accès que sur le site internet via un ordinateur.
- Malgré la qualité des moyens pour informer et communiquer, la quantité d'information et les supports utilisés, principalement écrits, conduisent à une perte d'information pour les publics en difficulté

8) En matière de vivre ensemble et de lien social

Éléments de contexte

- **QPV Ayencins** : trafic de stupéfiants
- **QPV Route de Sablons** :
 - Présence d'un CADA
 - Une aire d'accueil des gens du voyage « provisoire »
 - Une copropriété « dégradée » : les Gémeaux

- Résidence des Sablons : conflit d'usages des espaces (privés, appartenant au bailleur mais utilisés par d'autres usagers)
- Les habitants n'éprouvent pas un sentiment d'appartenance aux QPV tels qu'ils sont délimités.
- Seul sentiment d'appartenance à un quartier : les Ayencins mais pas au QPV total Vieux-Péage les Ayencins
- Beaucoup d'habitations individuelles dans les 2 QPV.

Les atouts / opportunités

- Une entraide et une solidarité entre voisins notamment sur Bel Air : aide à amener les enfants à l'école, trajets ensemble pour les courses, prêt d'ingrédients qui manquent... surtout entre femmes.
- Bon travail en réseau et en partenariat des acteurs. La taille « humaine » du territoire permet globalement une bonne interconnaissance des partenaires.
- Le city stade de Bel-Air est un vrai lieu de vie de la jeunesse
- Appropriation existante : ado cités, lieu reconnu et valorisé

Les faiblesses / menaces

- Une entraide uniquement entre personnes qui se connaissent.
- Repli identitaire au fil des années
- Manque de confiance en l'autre qui limite la solidarité existante (ex. le covoiturage pour emmener les enfants à des activités sportives ne fonctionne pas / le pédibus expérimenté à Bel Air n'a pas fonctionné).
- Les traditions culturelles peuvent représenter un poids social qui accentue le repli sur soi.
- Un nombre important de personnes ne maîtrisent pas ou peu la langue française.
- La population cosmopolite des QPV est une richesse mais les habitants ne prennent pas toujours le temps de se connaître et d'échanger
- Des conflits entre communautés peuvent exister.
- Des freins psychologiques à la mobilité : repères et liens sociaux sont au sein du quartier/ de la commune avec parfois une méconnaissance des possibilités hors du quartier/ de la commune et des craintes.
- De plus en plus de démarches administratives ou professionnelles « isolent ». On encourage au numérique, on fait nos démarches seuls, on joue seul, ... Au-delà du fait que les habitants n'ont peut-être pas envie de se retrouver, l'ère actuelle invite à apprendre à faire seul et limite les temps d'échange, de partage de difficulté...
- **Résidence les Sablons** : les habitants sont indignés du manque de respect des espaces et des gestes du quotidien qui dégrade les relations interpersonnelles

9) En matière de prévention de la délinquance

Les atouts / opportunités

- Un CISPDP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Association Prévenir présente sur le territoire avec 2 éducateurs de prévention
- Depuis fin 2022, présence d'une intervenante sociale en gendarmerie de Roussillon 2 jours par semaine.
- Un Groupe d'Action Partenarial Ayencins (GAPA) a été mis en place en octobre 2022 et est piloté par la gendarmerie. Il réunit les acteurs de terrain autour des problèmes de sécurité dans le quartier. L'objectif est d'identifier les problèmes et d'apporter des

solutions concrètes, de manière collective, avec des résultats perceptibles à court ou moyen terme par la population

- Mise en place de la vidéo protection
- Aménagement de la voirie prévu aux Ayencins
- Un Conseil des Droits et Devoirs des Familles mis en place par la commune du Péage de Roussillon

Les faiblesses / menaces

- Trafic de stupéfiant installé aux Ayencins 2
- Des rassemblements de jeunes dans les espaces publics qui peuvent provoquer des problèmes d'incivilités : dégradation, déchets laissés sur place, nuisances sonores notamment nocturnes, troubles du voisinage... et génèrent un sentiment d'insécurité pour les habitants.
- Des violences contre les forces de l'ordre sont à déplorer : refus d'obtempérer et outrages à agent / défiance envers les institutions
- Augmentation du nombre de vols de véhicules
- Une entrée dans la délinquance de plus en plus précoce
- Conduites à risques, consommation de stupéfiants.
- Absentéisme et décrochage scolaire

C. Le cadre de vie et l'habitat dans les deux quartiers prioritaires

1) Quartier « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air »

Présentation générale du quartier

Ce quartier se caractérise par trois îlots qui se distinguent :

- Les Ayencins, composés de grands ensembles d'habitat social, correspondants aux résidences Ayencins 1 et 2, gérées par Alpes Isère Habitat
- Le Vieux Péage, avec une forte densité de bâti, composé de logements individuels, quelques petites résidences du bailleur social et de commerces de proximité
- Un troisième îlot correspondant au quartier Bel Air, composé, comme les Ayencins, de grands ensembles d'habitat social, gérés par Alpes Isère Habitat, mais situé sur la commune de Roussillon

La nationale Jacques Prévert scinde le Vieux-Péage et les Ayencins et l'autoroute sépare les deux grands ensemble Ayencins et Bel Air

« Les Ayencins » et « Bel Air » sont clairement identifiés comme des quartiers par les acteurs et les habitants, ce qui n'est pas le cas pour la partie « Vieux Péage ». Il est difficile de connaître les limites exactes de cette partie du QPV situé dans le centre-ville de la commune.

Les faiblesses / menaces

- Présence d'un point de deal à la résidence des Ayencins 2 qui a un fort impact sur la vie quotidienne des habitants
- Le sentiment d'insécurité a augmenté et le taux de vacances des logements de cette résidence est très élevé.
- Le bailleur social indique que de nombreux habitants, pourtant locataires aux Ayencins 2 depuis de nombreuses années, ont souhaité quitter le secteur. Il est alors difficile de

relouer les logements. Plus précisément, les difficultés de commercialisation des logements se sont ressenties en début d'été 2021. Depuis la fin de cette même année, le bailleur social répond favorablement aux demandes de mutations des locataires. Ainsi, en 2022, le nombre de logements vacants est passé de 5 au 1er janvier à 13 fin mai.

- Présence d'un point de deal à la résidence des Ayencins 2 qui a un fort impact sur la
- Pas de services de proximité ni d'espaces / lieux dédiés pour des permanences des différentes structures

Les forces / opportunités

- Hormis le secteur des Ayencins 2, le cadre de vie du reste du quartier « Vieux Péage les Ayencins » s'est amélioré, avec notamment des travaux réalisés par Alpes Isère Habitat depuis plusieurs années.
- La résidence des Ayencins 1 a fait l'objet d'une réhabilitation avec la démolition d'une allée permettant d'« aérer » l'espace et la reprise de l'isolation des façades Nord. Les espaces de convivialité ont été rénovés et aménagés.
- Les différentes actions mises en place depuis le début de la convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), conjuguées aux travaux de réhabilitation et rénovation entrepris par Alpes Isère Habitat ont considérablement amélioré le cadre de vie des habitants et ont revalorisé l'image de la plupart des résidences.
- En dessous des Ayencins, la rénovation de l'espace et la création d'un city parc par la commune du Péage de Roussillon permet d'avoir un espace de convivialité intergénérationnel.
- Le quartier « Bel Air » dispose également d'un city parc très utilisé, notamment par des jeunes des Ayencins, les parents préférant que les enfants se rendent « à Bel Air plutôt que sur le city parc des Ayencins du fait du trafic de stupéfiant.
- L'école maternelle des Ayencins va faire l'objet d'une réhabilitation avec l'objectif d'une réouverture à la rentrée scolaire 2024. Une extension est également prévue permettant aux partenaires de pouvoir bénéficier d'un local au cœur du quartier
- Les bureaux d'Alpes Isère Habitat sont situés dans le quartier Bel Air. L'association Pass'r-ailes y a également ses locaux
- Développement du réseau de transport en commun d'EBER en 2024 : la ligne C du 37 assurera une desserte plus fine de l'agglomération roussillonnaise (quartiers résidentiels des Ayencins et de Bel Air notamment, clinique, commerces, établissements scolaires...) au départ de la gare du Péage-de-Roussillon avec une rotation toutes les 30 à 40 minutes tout au long de la journée
- D'une manière générale, les QPV jouent souvent un rôle d'accueil des personnes à bas revenus

2) Quartier « Route de Sablons »

Présentation générale du quartier

- Une difficulté d'appréhender ce territoire en tant que quartier : les limites de ce secteur, situé sur 2 communes, ne sont pas clairement identifiables.
- Des ruptures physiques qui scindent le territoire : la voie ferrée, les axes routiers (route départementale de Sablons et route nationale Gabriel Péri)
- Les habitants n'éprouvent aucun sentiment d'appartenance à un quartier
- Seules quelques résidences sont identifiées par les partenaires :

- 2 résidences d'Alpes Isère Habitat : HLM de Sablons (Péage de Roussillon) et le Regain (Roussillon)
- Copropriété des Gémeaux (Péage de Roussillon)
- Beaucoup d'habitations individuelles
- Présence d'un CADA et d'une aire d'accueil des gens du voyage « provisoire »

Les forces / opportunités

- Importante réhabilitation de la résidence des Sablons entre 2016 et 2018 avec la création de jardins partagés (un terrain découpé en 10 parcelles) gérés par le bailleur et la mise en place de récupérateurs d'eau pluviale
- Le Regain a également fait l'objet d'une réhabilitation en 2022.
- AIH bénéficie de l'abattement de TFPB : les différentes actions menées dans ce cadre ont permis d'améliorer le cadre de vie des habitants et ont revalorisé l'image de la plupart des résidences

Les faiblesses / menaces

- La résidence des Sablons est située à proximité des cités scolaires (l'Edit et Jeanne d'Arc) avec un espace extérieur très agréable : présence régulière des jeunes des établissements scolaires dans ce parc ouvert et accessible mais pourtant propriété du bailleur. Les jeunes laissent leurs déchets, insultent les résidents...
- De même, la résidence étant « ouverte », le parking réservé aux habitants sert quotidiennement de parking pour les parents qui déposent ou viennent chercher leurs enfants. → Conflits d'usage entre résidents et parents / jeunes des cités scolaires
- Copropriété des Gémeaux : bâti fortement dégradé.
- De nombreux habitants souhaitent quitter cette résidence, ils se plaignent de l'absence d'entretien des parties communes, du délaissement des extérieurs, des dépôts d'encombrants dans les locaux vélos...
- D'une manière générale, les QPV jouent souvent un rôle d'accueil des personnes à bas revenus

D. Les préoccupations majeures des habitants

1) Quartier « Route de Sablons »

Comme indiqué précédemment, ce quartier est difficile à appréhender en tant que tel, avec beaucoup d'habitations individuelles et des ruptures physiques qui scindent le territoire. Aussi, lors des concertations citoyennes, les informations recueillies proviennent principalement des habitants vivant dans une des résidences du bailleur social ou de la copropriété des Gémeaux.

D'une manière globale, les habitants se sentent bien dans ce quartier, mettant en avant la « qualité de vie plutôt agréable », la proximité des commerces et services. Les discours des habitants sont plus mitigés concernant la propreté. Certains trouvent que leur quartier est propre tandis que d'autres déplorent la dégradation des parties communes et le non-respect des espaces extérieurs. En effet, plusieurs locataires de la résidence des Sablons ont fait part de l'« envahissement du parc et des allées » par des lycéens sur la pause méridienne qui laissent leurs déchets par terre, insultes des locataires et le personnel d'entretien d'Alpes Isère Habitat. Les habitants rencontrés ont également à plusieurs reprises évoqués le manque de places de parking avec de nombreux parents qui se garent sur des places privées quand ils

emmènent ou récupèrent leurs enfants à l'école et collège situés à proximité afin que la dangerosité du dépôt des enfants par les cars scolaires.

Les habitants de la résidence des Gémeaux souhaitent déménager et se plaignent de l'absence d'entretien des parties communes et du délaissement des extérieurs.

2) Quartier « Vieux Péage – les Ayencins – Bel Air »

Les Ayencins

La concertation citoyenne s'est faite au niveau de la résidence des Ayencins 1. Des habitants de la résidence des Ayencins 2 et de Bel Air notamment étaient également présents. Cependant, comme pour le quartier « Route de Sablons », le vieux Péage étant composé principalement de logements individuels, les retours des habitants concernent principalement les Ayencins.

Globalement, les habitants ne se sentent pas très bien dans ce quartier du fait du trafic de stupéfiants. Ils trouvent l'intérieur de leur logement agréable, fonctionnel mais beaucoup d'entre eux évoquent qu'ils souhaitent déménager pour quitter le quartier parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité, comme l'écrit une des personnes dans un questionnaire : « j'apprécie mon logement mais je n'en peux plus de vivre dans l'insécurité ». Plusieurs personnes, notamment des femmes, disent avoir changé leurs habitudes pour se déplacer qu'à certaines heures de la journée et ainsi éviter les guetteurs et les dealers. L'insécurité est très prégnante dans les échanges avec les habitants qui disent avoir « peur le soir », « ne pas être rassurés » et avoir le « sentiment de ne plus être chez soi ». La délinquance et l'insécurité sont les deux sujets qui reviennent dans tous les échanges avec les habitants. Ils mettent néanmoins en avant l'entraide entre voisins comme étant le principal point positif du quartier.

La desserte en transport en commun revient également à plusieurs reprises comme l'une des préoccupations majeures des habitants qui souhaitent avoir un arrêt de transport en commun à proximité des résidences.

Bel Air

Partie du territoire entrante dans la géographie prioritaire, il est intéressant d'avoir pu recueillir l'avis des habitants, que ce soit lors d'une animation de proximité ou dans les questionnaires transmis avec l'aide des partenaires. D'ailleurs, la moitié des questionnaires retournés proviennent d'habitants de ce quartier.

D'une manière générale, les habitants se sentent bien dans leur quartier. Ils mettent en avant comme principaux points positifs la sécurité, l'aménagement des espaces extérieurs et l'entraide entre voisins.

Par contre, ils déplorent le manque de propreté. Certains d'entre eux souhaiteraient qu'un service de ramassage des encombrants plus régulier soit mis en place et que le local poubelles soit mieux entretenu. Beaucoup évoquent l'éloignement des commerces et des services comme une difficulté accentuée par le fait qu'il n'y ait pas de desserte en transport en commun actuellement. Des personnes ont suggéré l'installation d'une boulangerie et/ou une épicerie au cœur du quartier.

3) Les thématiques prioritaires

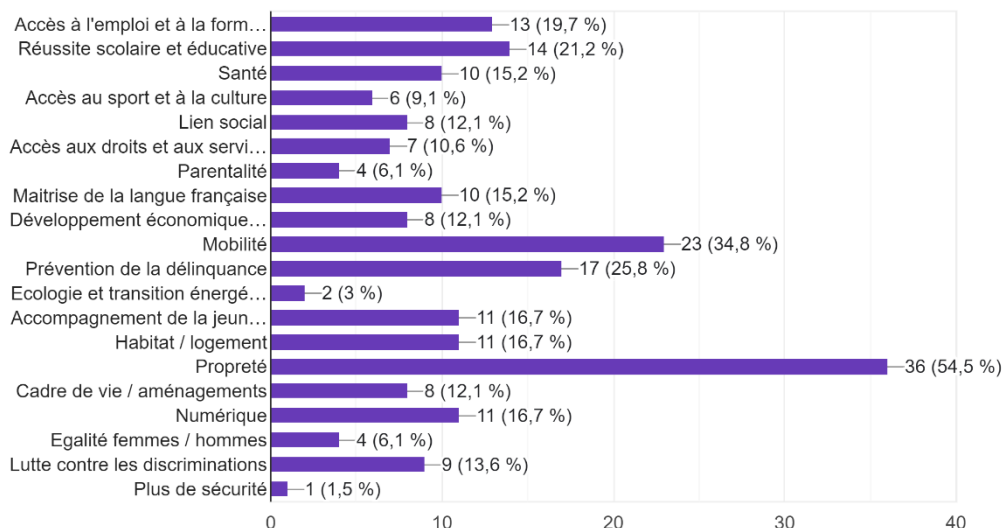
Dans les questionnaires adressés aux habitants, les 3 thématiques prioritaires pour améliorer la vie des habitants sont les suivantes :

- La propreté
- La mobilité
- La prévention de la délinquance

Viennent ensuite l'accès à l'emploi et la formation et la réussite éducative et scolaire.

Quelles seraient les 3 thématiques prioritaires pour améliorer la vie des habitants ?

66 réponses



E. Les autres poches de précarité

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 sans les départements métropolitains indique qu'une souplesse sera accordée pour intervenir dans d'autres poches de pauvreté, pour des territoires identifiés comme vulnérables. La circulaire prévoit qu'« afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible d'allouer, de façon circonscrite, des crédits [politique de la ville] au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. **Ces territoires pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV.**

Les professionnels de la politique de la ville ne disposent pas de données chiffrées sur les autres poches de précarité du territoire d'EBER, néanmoins, les acteurs ont identifiés 3 communes comme ayant des habitants en précarité et qu'il conviendrait de pouvoir accompagner si besoin :

- Beaurepaire
- Les Roches de Condrieu (*notamment le quartier Champagnolles, rue Emile Romanet*)
- Saint Maurice l'Exil (*notamment Vieux Village - Le Rotagnon - quartier des craies et des Avenières*)

Il est constaté une montée de la délinquance dans ces 3 communes avec des habitants et des structures démunis face à ces situations.

IV. LES GRANDS DÉFIS ET ENJEUX POUR LES QUARTIERS

Au regard du diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et des préoccupations des habitants, il semble nécessaire d'agir sur 4 grands axes.

Les axes sont volontairement nommés en utilisant des verbes d'actions mettant ainsi en avant le dynamisme du contrat. L'emploi de l'adjectif possessif « mon » permet d'impliquer toutes les parties prenantes. C'est bien en agissant tous dans le même sens, chacun à notre niveau, que la vie des habitants des quartiers prioritaires sera améliorée.

Les 4 enjeux du contrat « Engagements Quartiers 2030 » d'EBER sont les suivants :

- L'émancipation des habitants : « **mon quartier émancipe** » grâce à la réussite éducative et scolaire, le soutien à la parentalité et l'accès à la culture et au sport
- L'emploi, l'insertion et le développement économique : « **mon quartier révèle** »
- La santé, le cadre de vie et la transition écologique, regroupés autour de « **mon quartier respire** »
- « **Mon quartier agit** » mettant en avant le besoin de renforcer l'accès aux droits et aux services publics, consolider et développer le vivre ensemble et garantir la tranquillité publique et la sécurité, notamment pour le quartier des Ayencins.

A. Les objectifs du contrat de ville

1) AXE 1 – Mon quartier émancipe

Cet axe doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Permettre aux habitants de s'émanciper (être acteur, avoir le choix, ouvrir les possibles) et d'avoir des perspectives d'avenir (emploi notamment)
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif

ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Favoriser la réussite éducative et scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie et la citoyenneté dès le plus jeune âge • Lutter contre le décrochage scolaire et accompagner vers des dispositifs de retour à la formation • Renforcer l'accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation • Accompagner les parents à suivre la 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement des Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité • Soutenir les actions d'accompagnements à la scolarité existantes • Maintenir et développer les accompagnements individuels et les actions collectives dans le cadre du PRE • Promouvoir la découverte des métiers et faciliter l'orientation des scolaires • Poursuivre le soutien financier au BAFA pour former les jeunes et notamment ceux des quartiers prioritaires • Développer les actions de citoyenneté au sein des accueils de loisirs • Soutenir la mise en place de formations sur les valeurs de la République et la laïcité • Développer, soutenir et valoriser les actions citoyennes

	scolarité de leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer le lien entre les acteurs socio-éducatifs du territoire avec les établissements scolaires
ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Soutenir la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une définition et une vision partagées du terme « parentalité » et de la période qu'elle couvre (avant, pendant, après la naissance) • Accompagner les personnes à construire leur parentalité • Accompagner à l'autonomie du parent • Rassurer et outiller les familles sur les nouvelles problématiques : écrans, alimentation, jeux dangereux, sexualité, drogues... 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens avec les parents en leur proposant des actions d'aide et d'accompagnement à l'éducation • Poursuivre et développer les actions de soutien à la parentalité dans le cadre du PRE • Développer la connaissance partagée de l'existant pour accompagner les parents vers le bon interlocuteur • Créer une ressource de traducteurs sur le territoire pour faciliter la communication parents/professionnels • Obtenir le consentement éclairé des parents et ainsi une adhésion / un engagement des parents dans les actions proposées • Intervenir de manière précoce, notamment en amont de la naissance d'un enfant • Proposer des sensibilisations à l'utilisation des outils de communication comme Pronote, aux impacts des écrans sur les enfants • Développer des actions parents-enfants • 36 •
ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Favoriser l'accès à la culture et au sport et encourager la découverte de pratiques culturelles et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Désacraliser la culture et renforcer l'accessibilité à l'offre culturelle • Favoriser l'interconnaissance, le lien social et le dialogue entre les habitants • Permettre de découvrir différents sports • Encourager l'activité physique et sportive individuelle et collective (sport plaisir / sport santé / activités physiques adaptées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer les liens PLEAC / PV • Soutenir l'action des structures culturelles existantes auprès des publics QPV • Encourager le développement d'actions culturelles favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel • Faciliter l'accès des publics qui ne fréquentent pas les structures culturelles et sportives (politique tarifaire ?) • Favoriser et soutenir les projets de création co-construits avec les habitants • Marquer une présence artistique au cœur des quartiers, investir l'espace public. • Renforcer les liens entre les différents acteurs culturels et les établissements scolaires • Faire se rencontrer et circuler les habitants du territoire • Proposer des activités accessibles aux publics peu ou pas sportifs • Favoriser la découverte des sports avec la possibilité de tester les activités pour donner à voir l'existant du territoire • Faciliter l'accès à l'offre d'activités sportives, notamment pour les publics peu présents (notamment les filles et femmes)

2) AXE 2 – Mon quartier révèle

Cet axe doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Favoriser les parcours scolaires et professionnels en valorisant et mobilisant les savoirs et savoir-faire de chacun pour augmenter l'accès à l'emploi
- Soutenir et développer l'activité économique, en particulier le commerce dans la partie « Vieux Péage » du quartier « Vieux Péage – les Ayencins – Bel Air »

ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Augmenter l'accès à l'emploi et à la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement des habitants vers l'emploi et la formation • Développer des solutions de retour à l'emploi pour les publics fragiles • Renforcer l'accompagnement des femmes du QPV Vieux Péage les Ayencins • Réduire les freins périphériques à l'emploi • Contribuer au rapprochement des demandeurs d'emploi et des entreprises • Travailler sur les différentes représentations culturelles du monde du travail et notamment sur les visions diverses pour articuler vie familiale et vie professionnelle • Développer l'accès à la formation • Développer les stages et les immersions pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des parcours individualisés adaptés à chaque personne • Faciliter l'accès au Service Public de l'Emploi • Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et soutenir les structures d'insertion par l'activité économique • Soutenir et diversifier l'offre d'ateliers sociolinguistiques • Développer des solutions de mobilité pour lever les freins à l'accès à l'emploi • Proposer des solutions de garde d'enfants occasionnelles ou régulières pour les personnes en insertion pour lever les freins d'accès à l'emploi • Soutenir le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) sur le territoire • Promouvoir la découverte des métiers et faciliter l'orientation des scolaires • Renforcer la connaissance des codes de l'entreprise, des métiers et des secteurs qui recrutent • Organiser des rencontres avec les entreprises qui recrutent • Favoriser l'implantation d'organismes de formation • Valoriser les initiatives et partager les réussites : communiquer sur les entreprises qui agissent, révèlent, s'engagent

ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Soutenir et développer l'activité économique, et notamment le commerce dans le vieux Péage	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité économique des quartiers • Favoriser l'implantation ou le maintien d'entreprises, commerces et services avec un objectif de mixité fonctionnelle • Revitaliser le tissu commercial, notamment dans le centre-ville du Péage de Roussillon 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions d'accompagnement à la création ou à la reprise d'activité dans les quartiers et plus particulièrement en centre-ville • Promouvoir l'entrepreneuriat, sensibiliser les publics scolaires et les demandeurs d'emploi à la création d'entreprise • Communiquer sur les aides mobilisables et le réseau de financeurs présents sur le territoire

3) AXE 3 – Mon quartier respire

Cet axe permet de mettre en avant les enjeux de santé, de transition écologique mais également de cadre de vie :

- Améliorer l'état de santé global des habitants et renforcer l'accès aux droits et aux soins
- Répondre aux grands enjeux environnementaux en renouvelant les façons de consommer, de travailler et de vivre ensemble
- Permettre aux habitants de se réapproprier les espaces publics et faire que le quartier « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air » retrouve sa sérénité et sa sécurité
- Sécuriser et apaiser l'espace public, respecter les lieux de vie et leurs différents usages permettant une cohabitation possible par tous dans le quartier « Route de Sablons »

ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Améliorer l'état de santé global des habitants Renforcer l'accès aux droits et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux droits et aux soins • Agir sur l'ensemble des déterminants de santé (accès aux soins, prévention) • Renforcer et développer les actions de prévention et promotion de la santé • Favoriser l'accès à une alimentation de qualité, en lien avec la SAAT (Stratégie Agricole et Alimentaire Agricole) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la médiation santé permettant de faciliter l'accompagnement et le parcours de santé des habitants et éviter le renoncement aux soins • Développer et soutenir des actions de prévention et d'éducation à la santé (bucco-dentaire, alimentation, écrans...) ainsi que les actions sport santé • Sensibiliser les habitants des quartiers sur l'impact de l'alimentation en lien avec le mieux vivre (prévention obésité, diabète...) • Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap • Favoriser l'accueil / inclusion des personnes en situation de handicap • Favoriser l'accès à des produits frais et de qualité à tous pour une meilleure alimentation • Accompagner la création de jardins partagés

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information sur l'existant pour mieux orienter les professionnels et les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme de conseil et d'orientation (à l'instar de la communauté 360)
ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Renouveler les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux</p>	<p><i>En lien avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le changement des pratiques • Lutter contre la précarité énergétique • Réduire les consommations d'énergie • Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur • Réduire les déchets • Réduire le trafic routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants aux démarches de développement durable (écogestes, tri sélectif, consommations énergétiques et consommations d'eau ...) et les informer sur les bonnes pratiques • Informer / sensibilisation les habitants pour leur montrer que chacun, à son échelle, peut agir • Sensibiliser et conseiller les habitants pour faire évoluer les comportements • Lutter contre le gaspillage alimentaire • Inciter au tri des déchets • Poursuivre le développement des transports en commun • Inciter la pratique du vélo • Développer les déplacements doux et la cohabitation des modes de déplacements • Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et social • Améliorer la performance énergétique des logements afin de diminuer les consommations énergétiques. • Inciter aux économies d'eau
ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Quartier « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air »</p> <p>Permettre aux habitants de se réapproprier les espaces publics et faire que le quartier retrouve sa sérénité et sa sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne • Aménager des espaces publics répondant aux usages des habitants en intégrant les objectifs de développement durable et de vivre ensemble • Améliorer l'implication des habitants dans la gestion de leur quartier et de leur environnement • Enrayer le trafic de stupéfiant et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité • Avoir une meilleure connaissance du 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le vieux Péage : réhabiliter l'habitat ancien et enrayer la dégradation du bâti • Finaliser la réhabilitation des Ayencins 1 et prévoir celle des Ayencins 2 • Poursuivre les travaux de requalification des espaces publics en proposant des lieux conviviaux propices au lien social • Associer les habitants en amont des travaux sur l'espace public • Poursuivre l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) • Poursuivre et développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) • Garantir une présence de terrain régulière des partenaires • Redévelopper des services et commerces au cœur des quartiers pour réinvestir les espaces et être au plus proche des besoins des habitants • Soutenir les temps d'échanges conviviaux en pieds d'immeuble

ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>parcours résidentiel des habitants en QPV</p> <p>Quartier « Route de Sablons »</p> <p>Sécuriser et apaiser l'espace public, respecter les lieux de vie et leurs différents usages permettant une cohabitation possible par tous dans le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne • Mieux partager et respecter les espaces qu'ils soient privés et / ou publics (qualité des usages et respect des lieux). • Améliorer l'implication des habitants dans la gestion de leur quartier et de leur environnement • Avoir une meilleure connaissance du parcours résidentiel des habitants en QPV 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir si une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les copropriétés dégradées pourrait être mise en place : une étude pré opérationnelle Copropriété dégradée est en cours sur les Gémeaux • Réfléchir à l'aménagement des espaces pour qu'ils soient mieux partager et respecter • Faire se rencontrer les habitants et usagers de certains espaces pour travailler ensemble sur le respect des lieux • Poursuivre l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) • Poursuivre et développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) • Soutenir les temps d'échanges conviviaux en pieds d'immeuble

4) AXE 4 - Mon quartier agit

Différents enjeux sont mis en avant dans cet axe :

- Développer et renforcer l'accès aux droits, aux services publics et à l'offre de services
- Lutter contre le non recours
- Consolider et développer le vivre ensemble
- Renforcer le lien social au sein et en dehors des quartiers
- Garantir la tranquillité publique et développer les actions de prévention, notamment pour le quartier « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air »

ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Développer et renforcer l'accès aux droits</p> <p>Lutter contre le non recours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et renforcer l'accessibilité des services aux habitants • Renforcer l'information et l'accompagnement des publics dans leurs démarches administratives • Développer l'accès au numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter de moyens humains permettant l'accompagnement pour réaliser les démarches administratives • Proposer des formations pour rendre les personnes autonomes dans leurs démarches numériques « quotidiennes » • Rendre accessible les outils numériques (développer les Espaces Publics Numériques avec un accompagnement dédié) • Mieux connaître l'offre de services existante pour orienter et accompagner le public, en transversalité • Mettre en place des permanences régulières de proximité aux cœur des QPV / avoir un lieu dédié sur

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'accès et l'usage des outils numériques • Renforcer l'information en matière de logements sociaux, auprès des acteurs locaux et des demandeurs <i>en lien avec le service habitat – logement d'EBER</i> 	<p>le quartier pour que les partenaires puissent être présents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les ateliers sociolinguistiques • Rendre davantage accessible l'information pour faciliter l'accès aux droits et aux services en utilisant des supports adaptés à tous • Mettre en place les actions définies dans le PPGDID, (Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur) d'EBER
ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Consolider et développer le vivre ensemble</p> <p>Renforcer le lien social au sein et en dehors des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnaissance, le lien social et le dialogue entre les habitants au sein et en dehors du quartier • Encourager l'entraide, les échanges et les découvertes entre les quartiers, entre les générations, entre les habitants et leur environnement proche • Lutter contre l'isolement • Créer des espaces et temps rendant possible le lien social • Favoriser la participation des habitants • Valoriser les compétences et savoirs faire des habitants du quartier et soutenir leurs initiatives • Permettre aux populations de s'ouvrir sur l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer des actions de lien social et de proximité avec l'ensemble des acteurs • Renforcer la mixité sociale dans les actions mises en œuvre • Proposer des actions co construites avec les habitants • Renforcer ou mettre en place des temps de rencontres et d'échanges entre habitants • Renforcer la présence des professionnels et structures au cœur des quartiers • Faire se rencontrer et circuler les habitants du territoire • Proposer des animations au cœur des QPV et être présents sur le terrain tout en facilitant l'ouverture, le lien avec le reste de la ville / du territoire → trouver un bon équilibre entre propositions d'animation accessible, au cœur des quartiers et invitations à sortir du quartier vers d'autres propositions attractives • Développer un réseau d'aide inter quartiers • Poursuivre et développer le lien entre les acteurs socio-éducatifs du territoire avec les établissements scolaires : importance de l'articulation entre les temps scolaires et hors scolaires. Pour bien apprendre et travailler, il faut se sentir bien et épanoui dans sa vie • Réaliser des fiches résidences détaillant l'état du patrimoine et son occupation : enquête OPS, données des bailleurs... et les tenir à jour • Utiliser l'outil de connaissance partagée du parc social développé par le GIP SNE • Diversifier le profil des ménages logés : travail sur les demandeurs • Mieux connaître les demandeurs : cf. lien avec le PPGDID • Travailler sur une harmonisation des critères de solvabilité (taux d'effort, reste à vivre).

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et diversifier l'offre de cours d'apprentissage de la langue française • Réappropriation des espaces publics, des espaces de vie et lutter contre la dégradation des parties communes • Permettre la mixité sociale dans l'occupation du parc de logements sociaux comme l'impose la réglementation et en application de la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution) d'EBER 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'intermédiation locative afin de favoriser l'accès au parc social des ménages les plus précaires et les accompagner.
ENJEUX	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Garantir la tranquillité publique et développer les actions de prévention en particulier pour le quartier « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer les actions de prévention de la délinquance en lien avec la stratégie intercommunale • Poursuivre le plan d'actions partagé pour la prévention de la délinquance et la lutte contre l'insécurité du quartier des Ayencins • Eradiquer le trafic de stupéfiant 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de proposer régulièrement des rencontres du GAPA • Poursuivre le développement de la vidéo protection • Conforter la médiation sociale et renforcer la présence d'éducateurs / médiateurs formés • Assurer une présence régulière de l'ensemble des acteurs : gendarmerie, police municipale, éducateurs de prévention, animateurs sociaux... • Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation sur les différentes thématiques dès le plus jeune âge • Promouvoir les valeurs de la République

B. Axes transversaux

1) Les préalables : la maîtrise de la langue française et la mobilité

Pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et répondre aux objectifs définis précédemment, la maîtrise de la langue française et la mobilité apparaissent comme deux sujets à traiter parallèlement.

En effet, dans le diagnostic, il ressort notamment :

- **Concernant la maîtrise de la langue française**

- En matière de **parentalité**, des parents qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française ce qui entraîne des difficultés pour suivre la scolarité de leurs enfants et plus globalement pour comprendre l'intention des partenaires dans les actions proposées à leurs enfants
- Des freins d'accès à l'**emploi** liés à des problématiques de maîtrise de la langue française
- En matière de **santé**, une partie de la population a des difficultés d'accès aux démarches administratives et prises de rendez-vous en ligne parfois cumulées avec une maîtrise insuffisante de la compréhension de la langue française complexifiant l'accès aux démarches dématérialisées et nuisant à la qualité de la prise en charge pour les professionnels de santé.
- En matière d'**accès aux droits**, malgré l'augmentation globale du taux d'équipement des ménages en informatique et de la présence d'espaces publics numériques, des freins existent, notamment la maîtrise de la langue française

- **Concernant la mobilité**

- En matière d'**éducation**, une orientation parfois plus subie que choisie liée notamment à des problématiques de mobilité (réelles ou psychologiques).
- En matière d'**emploi**, les services de Pôle Emploi ainsi que d'autres structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi font remarquer que la mobilité est un frein important dans la recherche d'emploi.
- En matière de **sport et de culture** : les problématiques de mobilité sont un frein pour s'inscrire dans certains clubs sportifs.
- Les problématiques de mobilité liées aux **soins** peuvent entraîner des situations de non recours, notamment pour les habitants les plus précaires, pour lesquels la mobilité peut s'avérer être un vrai obstacle voire un frein pour se soigner (absence de moyens de transports, difficulté à penser la mobilité, etc.).

Ainsi, il apparaît essentiel de travailler sur :

- La maîtrise de la langue française et des savoirs de base qui reste un enjeu fort sur le territoire et constitue un des principaux freins pour l'accès à l'emploi.
- La mobilité qui est une problématique qui revient régulièrement dans les échanges avec les partenaires. L'évolution du réseau de transport de l'intercommunalité début 2024 prévoyant une desserte des Ayencins permettra de répondre en partie à cette difficulté

2) La jeunesse

La jeunesse était déjà un axe transversal du précédent contrat. Or, comme indiqué dans l'évaluation finale datant de 2022, « *le public des 16-25 ans est plus difficile à capter. Dans l'analyse des programmations, ils ne représentent que 9 % des bénéficiaires des actions. Les projets à destination de ce public sont principalement dans le domaine de l'emploi et l'insertion mais ont souvent du mal à mobiliser. Le consortium porté par EBER en 2019 autour du repérage et de la mobilisation des publics invisibles peut être une réponse même si des actions spécifiques en direction des jeunes, notamment en matière de découverte des métiers, de formation et d'emploi seraient à poursuivre.* »

Les partenaires évoquent également que le public des 18-30 ans est peu présent dans les actions proposées. Cela peut être dû aux manques de structures spécifiques pour ce public. En effet, les structures sociales et de loisirs ont souvent des adolescents et jeunes jusqu'à leur entrée dans la vie active. Ensuite, les professionnels les « perdent de vue » et les retrouvent une fois qu'ils sont parents.

Plusieurs priorités d'intervention seront recherchées :

- Le développement de la co-construction de projets avec les jeunes, l'accompagnement à l'autonomie, à la responsabilisation et à l'engagement
- L'incitation à la mobilité des jeunes
- Une offre d'activités sportives culturelles et de loisirs adaptée aux spécificités des publics jeunes.
- La prévention des situations de désocialisation et de la délinquance

3) La prise en compte effective de ces axes transversaux

Différentes manières de prendre en compte ces axes transversaux peuvent être envisagées et mobilisées durant le contrat :

- **Mener des actions spécifiques**, permettant notamment d'améliorer la maîtrise de la langue française des habitants des quartiers prioritaires et développer des solutions de mobilité. Ces actions relèveront directement de la thématique et répondre aux objectifs définis précédemment à savoir :
 - o Soutenir et diversifier l'offre de cours d'apprentissage de la langue française
 - o Développer des solutions de mobilité, notamment pour lever les freins à l'accès à l'emploi
- **Orienter certains projets** permettant ainsi que les actions existantes et/ou mises en place prennent une coloration particulière au regard de ces axes transversaux. Cela peut par exemple être des actions en matière d'emploi, de culture ou de sport qui permettraient de cibler davantage et/ou prioritairement les jeunes
- **Développer le souci permanent sur ces thématiques** : ainsi, ces priorités transversales feront partie des « incontournables » de la réflexion et constituent une préoccupation qu'on interroge, qu'on cherche à développer, qu'on intègre tout au long du contrat (dans l'élaboration d'une action, dans son suivi et dans l'évaluation globale du contrat)

C. Indicateurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat « Engagements quartiers 2030 », il est important de disposer de plusieurs indicateurs pour mesurer l'efficacité et l'efficience des actions menées mais également du projet global. Ces indicateurs sont de nature différente :

- **Les indicateurs de suivi** qui se rapportent directement à l'action mise en œuvre :
 - o Les **indicateurs de réalisation** servant à mesurer si les actions prévues ont été réalisées ou non
 - o Les **indicateurs de résultat** mesurant dans quelle proportion les actions ont touché le public concerné
- **Les indicateurs d'impact**

Ils servent à mesurer les évolutions entre l'année N et l'année N+3, par exemple, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat. Ils constituent l'un des moyens de savoir en quoi l'action menée a contribué à une amélioration de la situation initiale.

- **Les indicateurs de contexte**

Ils servent à établir des constats et aident à poser des éléments de diagnostic (taux de chômage par exemple). Ils réfèrent à des éléments de données générales. Ils aident à apporter des éléments de diagnostic et peuvent être utilisés pour établir des comparaisons dans le temps et ainsi mesurer des évolutions.

Ainsi, il est proposé différents indicateurs pour les objectifs opérationnels mis en avant précédemment.

1) AXE 1 : mon quartier émancipe

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Favoriser la réussite éducative et scolaire				
Poursuivre le déploiement des Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et soutenir les autres actions d'accompagnements à la scolarité	Nombre d'actions mises en place	Nombre d'enfants différents dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre d'enfants bénéficiaires issus des QPV	Part des jeunes en situation de décrochage scolaire
Maintenir et développer les accompagnements individuels et les actions collectives dans le cadre du PRE	Nombre d'accompagnements individuels et nombre d'actions collectives Type de fragilités	Nombre d'enfants QPV bénéficiant du PRE par âge et par sexe	Evolution du nombre d'enfants bénéficiaires issus des QPV	Taux de scolarisation des enfants des QPV Taux de réussite aux examens nationaux
Promouvoir la découverte des métiers et faciliter l'orientation des scolaires	Nombre d'actions mises en place	Nombre de jeunes différents dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du type de formation suivi par les jeunes Evolution du sentiment des jeunes d'avoir choisi leur orientation	Taux d'absentéisme au collège Nombre de jeunes sans orientation à la sortie de la 3 ^{ème}
Poursuivre le soutien financier au BAFA pour former les jeunes	Nombre de sessions BAFA mise en place	Nombre de jeunes QPV inscrit aux formations BAFA	Evolution du nombre de jeunes dans les sessions Nombre de jeunes QPV recrutés comme animateurs dans les structures du territoire	

Développer, soutenir et valoriser les actions citoyennes	Nombre d'actions mises en place	Nombre de jeunes différents dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	
Poursuivre et développer le lien entre les acteurs socio-éducatifs du territoire avec les établissements scolaires	Nombre d'actions mises en place	Nombre de jeunes différents dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Eléments qualitatifs permettant de mesurer l'évolution de l'interconnaissance et du partenariat entre les acteurs socio-éducatifs et les établissements scolaires
Soutenir la mise en place de formations sur les valeurs de la République et la laïcité	Nombre de formations mises en place	Nombre et type de bénéficiaires (professionnels, bénévoles, élus, habitants...)	

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Soutenir la parentalité				
Renforcer les liens avec les parents en leur proposant des actions d'aide et d'accompagnement à l'éducation	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de parents présents dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre de parents des QPV	Evolution du nombre d'Information Préoccupante (IP) dans les QPV en lien avec la maltraitance ou la parentalité
Poursuivre et développer les actions de soutien à la parentalité dans le cadre du PRE	Nombre de demande liée au soutien à la parentalité	Nombre de familles accompagné sur la thématique		
Intervenir de manière précoce, notamment en amont de la naissance d'un enfant	Nombre d'actions mises en place	Nombre de personnes présentes dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du type d'actions proposées et du nombre de personnes	Baisse des violences intrafamiliales
Outils les familles sur les nouvelles problématiques : écrans, alimentation, jeux dangereux, sexualité, drogues...	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de personnes présentes dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution de la maîtrise des outils et la connaissance des habitants sur les différents sujets	Nombre d'AED et AEMO Taux de fréquentation des espaces ressources (PMI, LAEP...)

Développer les actions parents-enfants	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de personnes présentes dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution des liens entre parents et enfants	
Renforcer les actions de préventions liées aux violences intrafamiliales	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de personnes présentes dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre de situations de violences intrafamiliales	

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Favoriser l'accès à la culture et au sport et encourager la découverte de pratiques culturelles et sportives				
Poursuivre et développer les liens PLEAC / PV	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de personnes présentes dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre de bénéficiaires des QPV	Evolution du nombre d'habitants des QPV présents dans les structures culturelles et bénéficiant de l'offre culturelle proposée sur le territoire
Favoriser et soutenir les projets de création co construits avec les habitants	Nombre de projets mis en place	Nombre d'habitants investis Données par âge et par sexe	Satisfaction / implication des habitants	
Marquer une présence artistique au cœur des quartiers, investir l'espace public	Nombre d'actions mises en place	Nombre de personnes présentes dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Réappropriation des espaces publics par les habitants	
Proposer des activités accessibles aux publics peu ou pas sportifs	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de personnes présentes dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre d'habitants pratiquant une activité physique régulière	Evolution du nombre d'habitants des QPV dans les clubs sportifs du territoire
Favoriser la découverte des sports avec la possibilité de tester les activités pour donner à voir l'existant du territoire			Evolution du nombre de femmes et de filles dans les activités proposées	
Faciliter l'accès à l'offre d'activités sportives, notamment				

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_040-DE

pour les publics peu présents (notamment les filles et femmes)				
--	--	--	--	--

DOCUMENT DE TRAVAIL

2) AXE 2 : mon quartier révèle

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Augmenter l'accès à l'emploi et à la formation				
Proposer des parcours individualisés adaptés à chaque personne	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre de bénéficiaires des QPV	
Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics	Nombre d'heures réalisées dans le cadre des clauses sociales	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre d'heures et de bénéficiaires des clauses sociales	Diminution du taux de chômage Augmentation du taux d'emploi des femmes du quartier Vieux-Péage les Ayencins notamment
Développer des solutions de mobilité pour lever les freins à l'accès à l'emploi	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution des solutions de mobilité des demandeurs d'emploi	Diminution des emplois précaires
Proposer des solutions de garde d'enfants (que celles-ci soient occasionnelles ou régulières)	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution des solutions de garde pour les personnes en insertion	Augmentation du niveau de qualification
Promouvoir la découverte des métiers et faciliter l'orientation des scolaires	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution de la connaissance des métiers et des entreprises par les habitants des QPV	
Renforcer la connaissance des codes de l'entreprise, des métiers et des secteurs qui recrutent				

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Soutenir et développer l'activité économique, et notamment le commerce dans le vieux Péage				
Soutenir les actions d'accompagnement à la création ou à la reprise d'activité dans les quartiers et plus	Nombre d'actions d'aide à la création d'entreprises mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV	Evolution du nombre d'entreprises créées ou	Nombre de projets de création au sein des QPV

particulièrement en centre-ville	Nombre de sensibilisation mises en place	Données par âge et par sexe	pérennisées par les habitants des QPV et nombre d'activités créées dans les QPV	Diminution des cellules vacantes
Promouvoir l'entrepreneuriat, sensibiliser les publics scolaires et les demandeurs d'emploi à la création d'entreprise				
Requalifier les sites dégradés pour y créer des activités	Nombre et type d'actions mises en place pour faciliter l'installation des entreprises	Diminution des cellules vacances	Diversification des commerces	Diversité dans les types de commerce et apports de nouveaux services

3) AXE 3 : Mon quartier respire

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Améliorer l'état de santé des habitants				
Poursuivre la médiation santé	Type d'accompagnement mis en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Evolution du nombre de bénéficiaires des QPV	Augmentation de l'accès aux soins et aux équipements de santé Augmentation du taux de participation aux dépistages (MT'dents, diabète, cancers...)
Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé	Nombre et type de dépistages et prévention, mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe Nombre de professionnels menant des actions	Meilleure connaissance des habitants concernant les dépistages et augmentation du nombre d'habitants des QPV se faisant dépister	
Favoriser l'accès à des produits frais et de qualité à tous pour une meilleure alimentation	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe		

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Renouveler les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux				
Sensibiliser les habitants aux démarches de	Nombre et type d'actions mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV		

développement durable		Données par âge et par sexe		
Lutter contre le gaspillage alimentaire Inciter au tri des déchets	Mise en place de composteurs collectifs au sein des QPV Nombre d'actions de sensibilisation mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Utilisation des composteurs collectifs	Diminution des déchets ménagers Diminution de la précarité énergétique
Poursuivre le développement des transports en commun Inciter la pratique du vélo	Nombre et types d'actions de sensibilisation à l'utilisation du vélo mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Augmentation de l'utilisation du vélo Evolution du l'utilisation des transports en commun	
Améliorer la performance énergétique des logements afin de diminuer les consommations énergétiques	Prise en compte du changement climatique dans les réhabilitations des logements et bâtiments	Diminution de la consommation d'énergie		

4) Axe 4 : Mon quartier agit

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Développer et renforcer l'accès aux droits et aux services publics et lutter contre le non recours				
Se doter de moyens humains permettant l'accompagnement pour réaliser les démarches administratives	Nombre d'ETP pour l'accompagnement dans les démarches administratives Nombre, durée, lieux et type de permanences proposées	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Augmentation du nombre de professionnels accompagnant dans les démarches administratives Augmentation des permanences d'accès aux droits	Diminution du non recours Réaliser des diagnostics différentiels de mesure du non-recours Evolution de la fréquentation des accueils public
Proposer des formations pour rendre les personnes autonomes dans leurs démarches numériques « quotidiennes »	Nombre et types de formations	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Augmentation de l'autonomie des habitants dans leurs démarches numériques	Fréquence des rencontres des partenaires Identifier un score de connaissance des partenaires
Rendre accessible les outils numériques (développer les	Nombre d'Espaces Publics Numériques dont	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV		

Espaces Publics Numériques avec un accompagnement dédié)	ceux qui proposent un accompagnement dédié	Données par âge et par sexe		
Mettre en place des permanences régulières sur les QPV / avoir un lieu dédié sur le quartier pour que les partenaires puissent être présents	Type de permanences mises en place Lieux des permanences	Nombre de bénéficiaires Données par âge et par sexe Nombre de professionnels / structures différentes	Meilleure interconnaissance des professionnels Meilleure connaissance des structures par les habitants	
Rendre davantage accessible l'information pour faciliter l'accès aux droits et aux services en utilisant des supports adaptés à tous	Type de supports adaptés	Nombre de structures proposant des outils de communication facile d'accès	Meilleure information et compréhension de celle-ci par les habitants	
Soutenir et diversifier l'offre de cours d'apprentissage de la langue française	Nombre de sessions organisées	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe	Augmentation des habitants passant le DELF	Mesure de l'évolution des compétences en langue des publics accompagnés

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Consolider et développer le vivre ensemble				
Poursuivre et développer des actions de lien social et de proximité avec l'ensemble des acteurs	Type et nombre d'actions mises en place	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe Nombre de professionnels investis	Augmentation des liens, de l'interconnaissance des habitants et de l'entraide	Consultation régulière des acteurs intervenants dans le quartier sur les évolutions ressenties : suivi sous forme de Focus groupe
Renforcer ou mettre en place des temps de rencontres et d'échanges entre habitants	Type et nombre de rencontres mises en place	Nombre d'habitants présents Données par âge et par sexe		
Proposer des animations au cœur des QPV et être présents sur le terrain tout en facilitant l'ouverture, le lien	Type et nombre d'actions mises en place au sein des QPV mais également à l'extérieur	Nombre de participants des QPV Données par âge et par sexe	Augmentation de la présence des habitants des QPV dans les actions qui se font au sein des quartiers mais	

avec le reste de la ville / du territoire			également à l'extérieur	
---	--	--	-------------------------	--

Objectif opérationnel	Indicateurs de suivi		Indicateurs d'impact	Indicateurs de contexte
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats		
Garantir la tranquillité publique et développer les actions de prévention				
Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation sur les différentes thématiques dès le plus jeune âge	Nombre d'actions mises en place Thématiques abordées	Nombre de bénéficiaires dont habitant les QPV Données par âge et par sexe		
Assurer une présence régulière de l'ensemble des acteurs	Fréquence et période des présences	Nombre de professionnels présents		Baisse du sentiment d'insécurité
Conforter la médiation sociale et renforcer la présence d'éducateurs / médiateurs formés	Mise en place de médiateurs / éducateurs de rue		Diminution du sentiment d'insécurité	Variations du taux de vacances des bailleurs sociaux
Poursuivre le développement de la vidéo protection	Nombre et lieux des caméras installées			Evolution du nombre d'animations réalisées directement dans les quartiers
Continuer de proposer régulièrement des rencontres du GAPA	Nombre de rencontres mises en place			Disparition du point de deal
Poursuivre le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) de la commune du Péage de Roussillon	Nombre de CDDF mis en place	Nombre de participants dont QPV Nombre de professionnels présents au CDDF		

V. L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE

A. Bilan évaluation finale

Les grands enseignements du bilan évaluatif du contrat de ville de 2022

L'évaluation finale du contrat de ville réalisée en 2022 avait noté la pertinence de l'outil « contrat de ville » mais pointé les limites liées aux moyens financiers et à la participation habitante. Elle avait conclu sur les améliorations dans les quartiers pondérées par l'ampleur des difficultés et le sentiment de flou entourant ces politiques complexes.

Extrait de « Évaluation finale », juin 2022

La pertinence de l'outil « contrat de ville »

La coordination du contrat de ville à l'échelle intercommunale, en lien étroit avec le délégué du Préfet, permet une meilleure articulation des différents dispositifs et d'avoir une vision d'ensemble des projets menés sur un périmètre défini.

Les partenaires évoquent également que depuis l'entrée en politique de la ville du territoire, les projets sont plus variés et construits de manière partenariale. L'« impulsion » à travailler ensemble a été initiée par EBER, qui conserve un rôle essentiel dans la coordination, mais désormais, les acteurs de terrain échangent régulièrement, ont créé des liens et peuvent construire des projets partenariaux. En effet, 90 % des acteurs ayant répondu au questionnaire évoquent que le contrat de ville a permis des avancées en matière de partenariat. Cela est également partagé par les signataires du contrat de ville ayant répondu à cette même question. Par ailleurs, ils indiquent qu'ils sont satisfaits (60 %) ou très satisfaits (40 %) de la gouvernance du contrat de ville. Les réponses sont similaires quant à l'accompagnement des porteurs de projets proposé par EBER qui leur semble satisfaisant ou très satisfaisant.

Plus précisément, concernant les avancées permises par le contrat de ville, 80 % évoquent les moyens financiers et la prise en compte spécifique des problématiques des QPV et 60 % une meilleure transversalité entre les actions menées dans les QPV.

Les limites

Cependant, deux principales limites sont également mises en avant, la première concernant les moyens financiers et la deuxième, la participation habitante.

Certains partenaires locaux souhaiteraient que les enveloppes financières dédiées à la politique de la ville soient plus conséquentes. Les crédits spécifiques ont été, au démarrage du contrat, très souvent utilisés pour pallier à des retraits des crédits de droit commun. En effet, l'entrée en politique de la ville a coïncidé avec l'arrêt de certains financements du Département. Certaines associations auraient d'ailleurs des difficultés à finaliser leurs budgets de fonctionnement sans les crédits de la politique de la ville.

Néanmoins, la principale difficulté pour les porteurs de projets est liée à l'annualité des financements et la temporalité de réception des subventions. En effet, tel que le calendrier est fait, les structures ont souvent connaissance en mars des crédits qui leur seront versés pour mener à bien leurs projets sur l'année civile. La relation de confiance avec les financeurs permet à certains de démarrer leurs actions avant mais d'autres préfèrent attendre la réception de la notification pour ne pas prendre le risque d'engager des fonds sans avoir de subventionnement.

Certaines actions étant renouvelées d'une année sur l'autre et leur intérêt ne faisant pas débat, des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pourraient être développées.

Par ailleurs, les actions financées hors programmation politique de la ville et donc les crédits de droit commun n'ont été que peu pris en compte. Des temps d'échanges plus spécifiques sur ce sujet pourraient être mis en place avec les financeurs pour mieux articuler les actions de droit commun et de la politique de la ville. Cela est d'autant plus vrai qu'actuellement, seuls l'État et EBER disposent d'une enveloppe spécifique « Politique de la ville ».

La participation habitante et plus particulièrement le non-renouvellement du conseil citoyen, moribond depuis fin 2019, sont également pointés comme une limite du contrat actuel. En effet, malgré la mise en place de deux conseils citoyens, conformément à la loi, seuls quelques habitants ont réellement participé activement. D'une manière générale, l'ensemble des habitants QPV n'a pas été suffisamment associé à l'élaboration du contrat de ville et dans la mise en œuvre des actions. C'est également le constat fait par les acteurs de terrain ayant répondu au questionnaire.

Enfin, concernant les conseils citoyens, plusieurs difficultés sont repérées :

– L'appropriation du rôle des conseils citoyens par ses membres :

L'objectif de cette instance était de faire émerger et valoriser l'expression des habitants des QPV, faire remonter les besoins et idées des habitants et créer un espace de propositions et d'initiatives. Or, les conseils citoyens n'ont pas fait de retours sur la vie des quartiers ou sur les usages. Les habitants n'avaient pas connaissance du rôle et de l'existence de cette instance.

– Manque de connaissance et de reconnaissance de la part des communes,

Ainsi, les conseils citoyens ont très vite manqué de légitimité pour représenter les habitants des QPV. Par contre, les acteurs de terrain ont très vite repéré les conseils citoyens et les ont sollicités pour participer à leurs actions. D'ailleurs, en 2018, lors de l'évaluation à mi-parcours, nous avons mis en avant que dans les dossiers de demande de subventions, certains porteurs de projets indiquaient les conseils citoyens comme partenaire de leurs actions sans qu'ils aient été rencontrés.

CONCLUSION

Des améliorations...

La première contractualisation Politique de la ville sur notre territoire a eu des effets positifs sur les deux quartiers prioritaires. En effet, globalement, le cadre de vie des habitants s'est amélioré avec différents travaux de réhabilitation menés par le bailleur social mais également des aménagements mis en place par les deux communes concernées. Chaque année, les acteurs locaux ont mené des actions à destination des habitants des 2 QPV dans les différents domaines du contrat de ville (éducation, lien social, emploi, culture, sport...) contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie des habitants, réduire les inégalités et garantir une égalité réelle d'accès aux droits, grâce aux financements des signataires du contrat de ville et l'attention particulière portée sur les habitants de ce secteur.

La coordination du contrat de ville à l'échelle de l'intercommunalité a permis de développer le maillage entre acteurs. En effet, la politique de la ville a permis aux partenaires locaux d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble autour d'objectifs communs. Désormais, les actions sont construites de manière partenariale et les acteurs de terrain échangent régulièrement, ont créé des liens permettant, chacun à leur niveau, en fonction de leurs prérogatives, de contribuer à améliorer la vie des habitants des QPV.

La vocation expérimentale de cette politique publique a également permis de tester différents projets qui pourront se dupliquer sur le territoire dans les années à venir. Cela est particulièrement vrai pour le Programme de Réussite Éducative ou encore la médiation santé. ... mais encore des difficultés

Néanmoins, le taux de pauvreté reste élevé et des difficultés persistent dans les deux quartiers prioritaires. D'un point de vue géographique, les délimitations des QPV sont difficilement identifiables, notamment pour le quartier « Route de Sablons » situé sur deux communes. Au-delà de ces 2 quartiers, d'autres pourraient nécessiter une vigilance particulière.

Il apparaît important de poursuivre les actions menées, tout particulièrement celles permettant d'animer les quartiers et d'assurer une présence de proximité au plus près des habitants mais également les actions en matière de formation et d'insertion professionnelle. La prise en compte des axes transversaux est à améliorer. Il est difficile d'avoir des bilans précisant le lieu de résidence du public bénéficiaire et la répartition par âge et par sexe. Enfin, les crédits de droit commun de l'ensemble des institutions n'ont pas été suffisamment valorisés depuis le début du contrat.

Certains partenaires locaux souhaiteraient que les enveloppes financières dédiées à la politique de la ville soient plus conséquentes. Néanmoins, la principale difficulté évoquée par les porteurs de projets est liée à l'annualité des financements et la temporalité de réception des subventions.

D'une manière générale, il a été difficile de faire participer le public directement concerné par les actions. La participation habitante et plus particulièrement le non-renouvellement du

conseil citoyen, moribond depuis fin 2019, reste l'une des principales limites du contrat actuel. En effet, seuls quelques habitants ont réellement participé activement. Les membres des conseils citoyens ont eu des difficultés à s'approprier leur rôle et ne se sont pas sentis légitimes. Ils ont souffert d'un manque de connaissance et de reconnaissance, de la part des habitants des quartiers mais aussi des élus des communes concernées.

B. Instances

La Communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône et l'Etat pilotent conjointement la politique de la ville. Plus précisément, EBER coordonne, anime, suit et évalue le contrat « engagements quartiers 2030 » en lien avec l'Etat, et en premier lieu, avec le délégué du Préfet.

La politique de la ville est une politique territorialisée interministérielle puisque l'objectif est d'agir simultanément sur l'ensemble des domaines (emploi, développement économique, santé, éducation, lien social, cadre de vie...) sur un périmètre défini.

Le partenariat est également un préalable indispensable puisque la complémentarité des compétences de chacun permettra d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. La mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'enjeux partagés, dans le respect des compétences de chacun, est essentielle pour construire une stratégie globale, efficace et évaluable.

Comme indiqué dans l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagement Quartiers 2030 du 4 janvier 2024, la gouvernance du contrat de ville d'EBER s'attache à une mobilisation accrue des acteurs institutionnels, à associer de façon systématique et tout au long de la vie du contrat la participation citoyenne et à l'articulation des différentes contractualisations sur le territoire (notamment le CPER, le CRTE, la CTG, le CLS et les CTAI).

Ainsi, quelques grands principes ont été identifiés pour une gouvernance efficiente :

- Un partenariat actif pour un Contrat de ville qui s'appuie et bénéficie d'un fort pilotage territorial ;
- Un pilotage territorial pour un Contrat de ville qui mobilise au mieux les ressources du droit commun et les moyens spécifiques ;
- Une animation territoriale qui s'appuie sur l'existant et développe une dynamique locale dans le temps autour des quartiers prioritaires ;
- Une gouvernance ouverte aux habitants et à toutes les parties prenantes du territoire, et qui soit le levier d'une action intégrée, innovante et efficace.

1) Le comité de pilotage

• Missions

Sous la présidence conjointe du Sous-Préfet et de la Présidente de la Communauté de Communes en lien avec les deux communes, ou de leurs représentants, le comité de pilotage constitue l'instance politique d'orientation stratégique du contrat.

Le comité de pilotage a pour mission de :

- Assurer le suivi global du contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- Définir les priorités d'intervention
- Valider les plans d'actions et attribuer les subventions dans le cadre des programmations annuelles
- Evaluer les résultats des actions et le contrat dans son ensemble
- Garantir la complémentarité et l'articulation des différents dispositifs, projets et modes de financement
- Favoriser la mobilisation des ressources de droit commun

• Composition

Le comité de pilotage est composé des représentants des signataires du contrat « Engagement Quartiers 2030 », et réunit plus globalement :

- Le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne ;
- Le Président de la Communauté de Communes ;
- La sous-préfète, secrétaire générale adjointe
- Les maires des communes de Roussillon et de Péage de Roussillon ;
- Le Président du Département de l'Isère ou son représentant ;
- Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes ou son représentant ;
- Des représentants des différents services de l'Etat concernés tels que la DDETS, la DDT, la DRAC, l'Education Nationale, France Travail ;
- L'Agence Régionale de Santé ;
- La Caisse d'Allocations Familiales ;
- Le Procureur de la République
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de Roussillon
- La Caisse des Dépôts
- L'Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère – ABSISE
- Alpes Isère Habitat
- Société Dauphinoise de l'Habitat
- ADVIVO
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Isère
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

• Fréquence des rencontres

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an, permettant ainsi à minima de :

- Définir les priorités d'intervention de l'année N+1 en septembre-octobre
- Valider les plans d'actions de l'année en cours et attribuer les subventions dans le cadre des programmations annuelles en début d'année

2) Le comité technique

• Missions

Co-animé par l'Etat et la Communauté de Communes, le comité technique est chargé de conduire et de suivre la mise en œuvre du Contrat « Engagements Quartiers 2030 » dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles comme dans ses dimensions territoriales et thématiques.

Son rôle est de :

- Préparer les décisions du comité de pilotage

- Assurer le suivi des décisions du comité de pilotage
- Suivre la mise en œuvre des actions du Contrat « Engagements Quartiers 2030 »
- Proposer les orientations et thèmes de travail au comité de pilotage
- Elaborer les programmes d'actions annuels
- Préparer les bilans et évaluations des actions et du Contrat dans son ensemble
- Coordonner les travaux d'animation du Contrat de ville.

• **Composition**

Cette instance réunit les techniciens des différents partenaires signataires du contrat.

L'animation est assurée par la cheffe de service politique de la ville en lien étroit avec le délégué du Préfet et les DGS des deux communes concernées.

• **Fréquence des rencontres**

Le Comité technique se réunira trois à quatre fois par an a minima, c'est-à-dire à un rythme trimestriel.

3) L'animation et le suivi du contrat

La coordination et le suivi du contrat de ville est assuré au quotidien par la cheffe de service Politique de la ville et prévention de la délinquance de l'intercommunalité, en lien étroit avec le délégué du Préfet.

Cette personne est notamment en charge de :

- Organiser et coordonner les programmations annuelles du contrat (suivi administratif, financier et opérationnel – mise en place de tableaux de bords et bilans) ; veiller à la cohérence des actions en lien étroit avec les services de l'Etat
- Préparer et animer les instances techniques et politiques en lien avec les services de l'État et les partenaires
- Accompagner les porteurs de projets dans la recherche de subvention et la structuration de leur action
- Suivre et évaluer les actions de la programmation et les dispositifs issus de la politique de la ville (VVV, exonération TFPB...)
- Organiser et animer des groupes de travail thématiques pour renforcer la coordination entre les porteurs de projets et favoriser le maillage des actions
- Evaluer les programmations annuelles et suivre les indicateurs définis dans le contrat
- Mobiliser les services de droit commun

4) Le partenariat

L'animation du partenariat est au cœur de la réussite des projets. En effet, elle permet de pouvoir mobiliser les différentes institutions et leur droit commun mais également de favoriser l'émergence et la conduite de projets en proximité et la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire autour d'un projet commun.

Le partenariat passe tout d'abord par l'interconnaissance des acteurs puis par la confiance et le dialogue. Il est également nécessaire de s'appuyer sur des enjeux partagés.

Cela permet de pouvoir développer les coopérations et mettre en place des projets co-construits par plusieurs acteurs.

La coordination des acteurs du territoire est d'ailleurs ce qui est prioritairement attendu de la politique de la ville par les professionnels. L'importance de l'animation du partenariat était également ressortie dans l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023. Les acteurs avaient mis en avant les avancées en matière de partenariat permises par la politique de la ville. En effet, EBER joue un rôle essentiel dans la coordination, mais désormais, les acteurs de terrain échangent régulièrement, ont créé des liens et peuvent construire des projets partenariaux.

Le partenariat est à entretenir, poursuivre, développer, tout au long du contrat, en mettant en place des rencontres régulières. Les acteurs souhaitent d'ailleurs que des groupes de travail dans la cadre de la politique de la ville soient mis en place à minima 2 fois par an.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat « Engagements Quartiers 2030 », il pourra être mesurer le nombre de rencontres partenariales mises en place, le taux de participation des différentes structures partenaires. Il pourrait également être proposé un outil permettant d'identifier le score de connaissance des partenaires entre eux.

C. Participation des habitants

En 2015, à l'entrée du territoire en politique de la ville et conformément à la loi, les deux communes en lien avec l'EPCI ont procédé à la constitution d'un conseil citoyen sur chaque quartier prioritaire. Dans le respect du cadre de référence, il a été créé un collège « habitants » et un collège « associations et acteurs locaux ». L'arrêté préfectoral portant la composition et le fonctionnement des 2 conseils citoyens a été signé en date du 27 juillet 2016 par le Préfet de l'Isère. Le conseil citoyen pour le quartier « Vieux Péage – Les Ayencins » comprenait 10 membres dont 5 habitants. Quant à celui du quartier « route de Sablons », il était composé de 14 personnes dont 7 habitants.

Les membres des 2 conseils citoyens ont souhaité, dès le début, se réunir ensemble. Ils ont été accompagnés par une animatrice dans le cadre d'un contrat d'adulte relais. Entre 2016 et 2019, des réunions régulières étaient organisées. Plusieurs partenaires ont souhaité impliquer les conseils citoyens dans leurs projets, notamment le centre social du roussillonnais, la vile du Péage de Roussillon ou encore le bailleur social qui a régulièrement informé et associé les membres des conseils citoyens en amont de la réalisation des travaux dans les QPV. Les conseils citoyens ont été à l'initiative et ont porté en direct deux actions en 2017 et 2018. Enfin, les conseils citoyens ont été représentés lors des comités de pilotage de 2018 à 2020 par au moins un habitant.

Néanmoins, il y a un écart entre le nombre de membres « officiels » dans les deux conseils citoyens et le nombre de participants actifs puisqu'en réalité, ce sont 8 membres qui se sont particulièrement investis dans cette instance dont 5 habitants jusqu'en 2018. Fin 2019, les membres « actifs » ne sont plus que 5 dont 2 habitantes. Aussi, une rencontre entre les conseils citoyens, l'Etat, les collectivités concernées (EBER et les deux communes) et le centre social roussillonnais a été organisée. Il est alors apparu que les personnes encore présentes étaient investies mais elles ont mis en avant :

- Essoufflement
- Sentiment de ne pas être légitime pour représenter les habitants des quartiers prioritaires
- Interrogation sur l'identification de leur rôle par les habitants

Il a alors été proposé de mener une action en 2020 pour insuffler une nouvelle dynamique aux conseils citoyens en proposant des temps d'échanges et de rencontres avec les habitants et en mobilisant des personnes impliquées dans des actions existantes avec comme objectif final que certains intègrent les conseils citoyens.

Le contexte sanitaire des années 2020 et 2021 n'a pas permis de mettre en place l'action de redynamisation des conseils citoyens comme prévue. La mobilisation de nouveaux habitants a été difficile à mettre en place.

La question de la participation des habitants reste complexe. D'une manière générale, il est difficile de faire participer le public directement concerné par les actions. Les acteurs locaux éprouvent des difficultés à mobiliser des habitants sur des projets. Les partenaires font le constat d'un repli des habitants, qui ont une posture de consommateur. Même ceux qui sont présents ne proposent pas spontanément leur aide à l'occasion d'un événement. Plus précisément sur les conseils citoyens, le rôle attendu des habitants n'était pas clair.

Dans l'évaluation finale du contrat de ville de juin 2022, la participation habitante et plus particulièrement le non renouvellement du conseil citoyen, moribond depuis fin 2019, ont été pointés comme une limite du contrat. En effet, malgré la mise en place de deux conseils citoyens, conformément à la loi, seuls quelques habitants ont réellement participé activement. Plusieurs difficultés avaient été repérées :

- L'appropriation du rôle des conseils citoyens par ses membres :

L'objectif de cette instance était de faire émerger et valoriser l'expression des habitants des QPV, faire remonter les besoins et idées des habitants et créer un espace de propositions et d'initiatives. Or, les conseils citoyens n'ont pas fait de retours sur la vie des quartiers ou sur les usages. Les habitants n'avaient pas connaissance du rôle et de l'existence de cette instance.

- Manque de connaissance et de reconnaissance de la part des communes

Ainsi, les conseils citoyens ont très vite manqué de légitimité pour représenter les habitants des QPV. Par contre, les acteurs de terrain ont très vite repéré les conseils citoyens et les ont sollicités pour participer à leurs actions. D'ailleurs, en 2018, l'évaluation à mi-parcours mettait en avant que dans les dossiers de demande de subventions, certains porteurs de projets indiquaient les conseils citoyens comme partenaire de leurs actions sans qu'ils aient été rencontrés.

Par ailleurs, le constat sur le désengagement des citoyens dans les actions socioculturelles et dans la participation à la vie de la cité dépasse largement les frontières des QPV.

Aussi, pour répondre à l'enjeu de renforcer la participation des habitants, il est proposé de mettre en place **des formats « souples » de participation des habitants** :

- Mettre en place des **temps de rencontres et d'échanges réguliers** avec les habitants dans un lieu de proximité à des horaires propices pour faire venir la population

Ces rencontres seront ouvertes à tous, libre, sans inscription et sans obligation de présence régulière.

Pourrait être envisagée, à minima, une rencontre par trimestre par quartier prioritaire, soit au minimum 8 temps d'échanges dans l'année (4 par QPV).

- Poursuivre les **diagnostics en marchant**

Ces déambulations, visites sur site, visent à construire une vision commune de la situation d'un quartier en termes de cadre de vie et de vie quotidienne et ainsi de :

- Repérer collectivement les dysfonctionnements et les bonnes pratiques
- Réfléchir ensemble aux solutions / pistes d'amélioration qui pourraient être apportées
- Echanger avec les habitants sa vie du quartier

Une communication sera faite auprès des habitants en amont des visites pour que les personnes qui le souhaitent participent au diagnostic en marchant ou viennent échanger avec les élus et les professionnels présents sur le parcours.

8-10 acteurs maximum seront présents sur l'ensemble du parcours, représentant l'Etat, EBER, les communes du Péage de Roussillon et de Roussillon et le bailleur social.

A minima, un diagnostic par quartier par an serait réalisé.

Ces deux formats « souples » de participation des habitants permettront aux partenaires de la politique de la ville de rencontrer régulièrement les habitants des quartiers pour qu'ils relatent leur vie quotidienne au sein des quartiers, les atouts mais aussi leurs difficultés. En effet, ils ont une expertise d'usage qu'il est important de prendre en compte. Ils pourront également faire remonter leurs besoins et leurs idées pour améliorer leur cadre de vie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation des actions du contrat « Engagements quartiers 2030 », il sera demandé aux porteurs de projets de pouvoir valoriser leurs actions par le biais de vidéos, de photos ou autres supports mais aussi de prévoir de recueillir la parole des habitants, leurs témoignages, leurs avis...

Toutes ces démarches permettront de mieux prendre en compte les besoins des habitants pour vérifier si les actions mises en place répondent à leurs attentes et surtout pouvoir les adapter ou en proposer de nouvelles, peut-être plus innovantes ou plus participatives.

D. Observation, suivi et évaluation

La Communauté de communes souhaite accorder une place importante à l'observation des 2 quartiers prioritaires mais également et surtout au suivi et à l'évaluation du contrat « Engagement Quartiers 2030 ».

1) L'observation

L'observation consiste à mieux connaître les caractéristiques des quartiers en « faisant vivre » un diagnostic en continu et partagé par l'ensemble des partenaires.

Cette fonction servira de base à une analyse au fil de l'eau des caractéristiques des quartiers et à la définition d'actions qui permettent de renforcer les atouts et de corriger les faiblesses de ceux-ci.

EBER souhaite travailler avec l'ensemble des partenaires locaux à :

- Améliorer la connaissance en continu de la situation des 2 quartiers prioritaires et de ses habitants dans tous les domaines
- Analyser et recouper les données pour mettre en place une politique et une dynamique du quartier

- Assurer entre les acteurs un partage d'éléments de contexte objectives pour des actions cohérentes et pertinentes dans un souci d'efficacité.

Pour cela, une consultation régulière des acteurs intervenants dans le quartier sera mise en place pour connaître leur ressenti sur la situation des QPV et l'évolution de celui-ci. A minima, une fois par an et par quartier, des Focus group auprès des professionnels seront réalisés avec une approche très qualitative et sensible de la situation des quartiers.

2) Le suivi technique et financier des actions

Il s'agira de construire d'une part, un système de recueil d'informations quantitatives et qualitatives précisant les moyens (humains et financiers) mobilisés pour la mise en œuvre des actions, que celles-ci aient bénéficiées ou non de crédits spécifiques de la politique de la ville, et d'autre part, d'évaluer leur degré d'avancement ainsi que les principales réalisations obtenues.

La réalisation du rapport annuel constituera un aspect fondamental du suivi de la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'appuiera sur la constitution d'indicateurs de suivi des axes opérationnels et des programmes d'actions identifiés dans le contrat.

3) L'évaluation

L'évaluation consiste à analyser :

- Dans quelle mesure les actions menées ont permis d'atteindre les objectifs initiaux
- Comment le contrat de ville a été mené

L'évaluation sera réalisée via l'utilisation de critères et d'indicateurs. L'accent sera mis sur des objectifs mesurables qui pourront permettre d'apprécier les progressions dans la durée, avec une exigence de rigueur et de transparence.

L'évaluation se fera à différents niveaux :

- au niveau de l'action, comme participant à l'atteinte d'un objectif opérationnel. Cette évaluation sera mise en œuvre à partir d'indicateurs figurant dans les fiches actions. Cela signifie que des indicateurs clairs et évaluables seront définis dès l'écriture du projet, en amont de la réalisation de celui-ci ;
- au niveau des objectifs (opérationnels et stratégiques) du contrat, grâce aux indicateurs définis dans le contrat ;
- au niveau global du contrat, sur les aspects de gouvernance, de pertinence, d'efficacité et d'efficience.

Cette évaluation menée à plusieurs niveaux pourra servir :

- aux rapports annuels devant les conseils municipaux et le conseil communautaire sur l'évolution de la situation des quartiers prioritaires ;
- à l'analyse thématique et croisée des évolutions pouvant influencer sur la conduite dynamique des projets, au fur et à mesure de leur déroulement en lien avec l'ensemble des acteurs
- à la mesure de l'utilisation des crédits accordés sur des actions et de l'impact qu'elles ont pu avoir sur leurs publics-cibles.

L'évaluation à mi-parcours en 2027 réorientera si nécessaire le projet global après trois années de mise en œuvre. L'évaluation finale appréciera l'atteinte des objectifs à l'achèvement du projet global en 2030.

Il paraît indispensable que les habitants soient associés aux démarches de suivi et d'évaluation du contrat.

Par ailleurs, il sera demandé aux porteurs de projets de veiller à valoriser leur projet, que ce soit par le biais de photos, de vidéos ou autres supports mais aussi de prévoir de recueillir la parole des habitants, leurs témoignages, leurs avis en reprenant les verbatims.

VI. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES POUR LES QUARTIERS

A. L'Etat

B. Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes

La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône dispose de la compétence en matière de politique de la ville. Ainsi, en tant que « chef de file » du contrat « Engagements Quartiers 2030 », EBER s'engage à :

- Co-piloter et animer le contrat avec l'État en lien avec les communes et les partenaires signataires
- Coordonner, suivre et évaluer le contrat en lien avec l'Etat, et en premier lieu, le délégué du Préfet
- Assurer un cadre de concertation et de participation à l'échelle de la communauté de communes
- Mobiliser les politiques et dispositifs de droit commun d'EBER

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes s'est dotée ou se dotera très prochainement de différentes stratégies / plans :

- Stratégie Agricole Alimentaire Territoriale (SAAT)
- Contrat Local de Santé (CLS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Stratégie locale de prévention de la délinquance
- Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture (PLEAC)
- Schéma de Développement Economique
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- En matière de logement : le PPGDID, le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur et la CIA, Convention Intercommunale d'Attribution
- Réseau de transport en commun
- Programme de Réussite Educative (PRE) intercommunal
- Convention avec Break Poverty pour mettre en place la Dotation d'Action Territoriale (DAT)

La communauté de communes veillera à ce que les actions menées dans l'ensemble de ses champs de compétences bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires comme à tous les autres habitants du territoire.

Certains projets pourront être adaptés et/ou des actions renforcées pour répondre aux besoins des habitants des quartiers politique de la ville.

Enfin, des actions spécifiques ou expérimentales seront également mises en place dans les 2 QPV. Pour ce faire, EBER mobilise ses services mais s'est également dotée d'une enveloppe financière spécifique pour financer des projets à destination des habitants des quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projets annuel de la politique de la ville.

Une fois par an, la communauté de communes fera le point sur ses politiques de droit commun pour voir dans quelles mesures celles-ci ont bénéficié aux habitants des QPV et/ou si celles-ci ont été adaptées / renforcées.

C. Ville de Roussillon

La Ville de Roussillon agit au quotidien pour l'ensemble de sa population et pour les habitants des quartiers politique de la ville que ce soit par les services proposés, les équipements mis à leur disposition ou les projets développés.

Parmi les services à la population offerts par la Ville, notons les actions les plus volontaristes :

- En complément des missions légales, l'ensemble des aides non obligatoires du CCAS (aides à l'énergie, aux vacances, au loyer, au transport, aide alimentaire, instruction des dossiers téléalarme, gestion des dossiers de logements sociaux³, ...)
- L'équipement de 3 stations d'enregistrements des demandes de cartes d'identité passeport, ce qui permet aux Roussillonnais, notamment, d'accéder à ce service sur leur commune
- La médiathèque communale Jean d'Ormesson, nouveau service public culturel de la Ville tourné vers la jeunesse (voir *infra*)
- Une agence postale communale située dans la centralité haute de la Ville permettant d'avoir une présence postale sur les 2 secteurs de la ville
- Un poste d'animation sociale (voir *infra*) ; la Ville cherchant à renforcer cette mission de proximité particulièrement tournée vers les quartiers et plus globalement vers la jeunesse
- 2 groupes scolaires publics, en réseau d'éducation prioritaire, bénéficiant de services municipaux :
 - La cuisine centrale qui prépare chaque jour environ 500 repas à des tarifs stables depuis 2015 (tarifs s'échelonnant de 2 à 4€ pour les Roussillonnais)
 - 12 agents des écoles maternelles qui assistent le personnel enseignant pour les 13 classes de maternelles (comprenant des très petites sections et des enfants porteurs de handicap)
 - L'accompagnement de la classe ULIS
 - Un intervenant sportif qui enseigne les activités physiques et sportives pendant le temps scolaire dans les écoles élémentaires
 - Un service d'animation périscolaire municipal couvrant les 3 temps d'accueil : le matin à partir de 7h20, la pause méridienne et le temps après l'école jusqu'à 18h15, dont le projet répond aux enjeux suivants :
 - Favoriser le vivre ensemble
 - Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants accueillis
 - Développer leur autonomie

³ 577 instructions de dossiers en 2023

- Le soutien aux activités sportives et culturelles (45,5 € par enfant avec, en sus, un budget de 40 000 €/an pour l'initiation à la natation et à la musique, le financement direct de 2 spectacles par an)
- L'équipement informatique des écoles avec des vidéoprojecteurs interactifs dans chaque classe élémentaire, un déploiement en maternelle ; des classes informatiques mobiles dans chaque école élémentaire ; le déploiement de tablettes dans les écoles maternelles ; des environnements numériques de travail pour l'ensemble des élèves).

La double centralité de la commune conduit à une réflexion constante sur une action équilibrée sur son territoire pour offrir une équité de traitement à sa population.

Focus sur l'ouverture de la médiathèque communale Jean d'Ormesson : un nouveau service public culturel à Roussillon

Un accueil personnalisé, une grande disponibilité et une médiation adaptée, 3 axes qui sont au cœur du service Médiathèque ouvert en 2021. Sur 340 m² et des espaces permettant la diversité des usages, elle propose près de 10 000 documents et compte plus de 1 000 inscrits soit 12% de la population. La médiathèque propose des collections diversifiées et notamment des jeux de société facilitant ainsi la fréquentation de l'établissement par un lectorat en difficulté. La conception des espaces et le mobilier favorisent la convivialité et le vivre ensemble.

En accueillant la totalité des classes des groupes scolaires roussillonnais, la médiathèque est marquée par une forte présence de la jeunesse. Ce sont les enfants qui sont prescripteurs de la décision d'abonnement à la médiathèque, aussi près de 62% des abonnés sont mineurs, cette spécificité rend plus forte encore l'accompagnement personnalisé de nos jeunes lecteurs.

Les collections s'adaptent et restent de niveau grand public, un effort particulier est fourni sur la littérature jeunesse. En effet, l'équipe de la médiathèque milite au quotidien pour la découverte de la littérature de jeunesse, par l'ensemble des élèves et notamment ceux en grande difficulté face à l'écrit. Ainsi au-delà des collections qui favorisent et aident à l'apprentissage de la lecture et à la compréhension du texte, la médiathèque met en place pour les classes des séances de lectures, organise la participation au prix littéraire des Incorruptibles où participent 20 classes ou encore des séances tournées vers l'oralité et la création libre d'histoires par les élèves (Myriorama, 3 cartes pour une histoire). Tous les élèves de Roussillon connaissent la médiathèque et les bibliothécaires, ce qui facilite les relations et les échanges lorsque les enfants reviennent avec leur parent. La découverte de la littérature est fortement accompagnée avec un rendez-vous mensuel de partage littéraire pour les adultes, d'édition de liste de nouveautés ou de Post-it® coup de cœur pour la jeunesse et bien sûr des conseils personnalisés et adaptés au lectorat.

Avec plus de 50 animations organisées au fil de l'année 2023, la médiathèque, premier lieu culturel de proximité, offre une large programmation gratuite et ouverte à tous. Avec plus de 3 rendez-vous mensuels dédiés à la jeunesse et aux familles (spectacle, atelier, lectures, jeux, projection...), la médiathèque fidélise les publics tout en facilitant et en accompagnant la rencontre des artistes intervenants et des publics.

Le service d'animation sociale de la Ville de Roussillon : un lien indispensable entre les partenaires, entre les quartiers

Le service d'animation sociale a pour mission de développer la citoyenneté, la créativité et l'autonomie des jeunes. Il assure également une présence quotidienne de proximité afin d'être en veille des problèmes liés aux incivilités, dégradations et usages de stupéfiants, pour y apporter des réponses.

L'action du service d'animation sociale s'étend sur toute la ville de Roussillon avec une attention particulière portée sur les quartiers Bel Air et des Cités en raison de certaines spécificités (public, difficultés économiques, localisation de city stades ...). Pour cela, une démarche pluri-partenaire est privilégiée (travailleurs sociaux, bailleurs, éducation nationale et gendarmerie) dans un souci de cohérence éducative.

La proximité entre les communes urbaines d'EBER amène à réfléchir à des actions de territoire et ainsi apporter une réponse collective à des situations qui se ressemblent ou qui peuvent avoir des répercussions au-delà des frontières communales. C'est pourquoi l'agent communal d'animation social participe au GAPA (Groupe d'Action Partenarial Ayencins) pour mener ensemble des solutions contre les actes de délinquance et trafics de stupéfiants. Des actions conjointes avec les structures partenaires (Centre social, bailleur social, Pass-R'ailes, Prevenir, ...) sont également menées sur des projets jeunesse /habitants ou des passerelles entre les actions de chacun sont créées.

D. Ville du Péage de Roussillon

Dans le cadre du contrat de ville mais également dans le cadre des différentes stratégies / plans de la communauté de communes, la commune du Péage de Roussillon s'engage à **participer activement** aux comités de pilotage, aux comités techniques et aux différents groupes de travail.

Ensuite conformément aux objectifs stratégiques du contrat,

par le biais de ses différents services dont notamment le service enfance jeunesse, le service social-insertion et prévention de la délinquance ou la médiathèque ;

et en cohérence avec d'autres dispositifs ou projets tels que le Projet Educatif de Territoire (PEDT), Réseau d'Ecoute et d'Appui des Parents (REAAP), le Contrats d'Accompagnement Scolaire (CLAS), Missions Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)...

la commune du Péage de Roussillon s'engage à :

- **Être porteur et maître d'œuvre de projets** tels que :
 - « Sur les chemins de la réussite : un projet collectif de réussite éducative »
 - « Faisons écologie ensemble »
 - « On s'la raconte »
 - « Jeunesse péageoise en action »
- **Être partenaire d'autres porteurs de projets** tel que « Projet Pass sport » avec le Rhodia.
- **Mobiliser ses différences services et moyens matériels pour soutenir les projets réalisés.**

Par ailleurs, la commune du Péage de Roussillon s'engage à **continuer d'être innovateur en termes d'action ou de projet et d'impulser une DYNAMIQUE DE TERRITOIRE** comme l'accueil d'une session délocalisée de l'école de la 2ème chance, les formations VRL ; et faciliter l'accès aux usagers des services publics.

E. Le département de l'Isère

Le Département est partenaire et signataire des 7 contrats de ville de l'Isère, dont celui de d'Entre Bièvre et Rhône. Le Département de l'Isère mobilise ses politiques de droit commun sur l'ensemble du département, et en particulier sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active de la politique de la ville où se concentrent un certain nombre de difficultés sociales et économiques.

De par ses missions, le Département directement ou au travers des partenaires qu'il soutient est donc fortement mobilisé sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône et auprès des habitants des 2 quartiers QPV.

Les interventions du département visent à la cohésion sociale, le logement, la santé, l'insertion socio- professionnelle, l'éducation, l'accès au sport et à la culture.

F. Alpes Isère Habitat

Alpes Isère Habitat s'engage à :

- **Favoriser le lien social et l'implication des habitants et des partenaires.**

Développer les concertations pour permettre l'élaboration de projets en plus grande adéquation avec les attentes, mieux partagés donc mieux respectés. L'objectif étant une co-construction des décisions.

Informier et communiquer auprès de nos résidents sur les actions de nos partenaires à destination des habitants du quartier.

- **Soutenir l'insertion par l'emploi** avec des clauses d'insertion pour les chantiers de réhabilitation ou encore, par le partenariat avec les structures d'insertion.
- **Améliorer le cadre de vie des habitants**, en poursuivant ses investissements dans les réhabilitations des résidences sur ces quartiers.

Mettre en œuvre les actions et les moyens nécessaires pour assurer avec nos partenaires la tranquillité des résidences et favoriser le bien vivre ensemble.

- **Favoriser l'accès à la culture, au sport et à une alimentation saine et abordable** par le déploiement de bons plans locaux négociés par son Fond de Dotation.

Au-delà de ces engagements, Alpes Isère Habitat renforce son personnel de proximité dans les QPV. En effet, 15 % des résidences gérées par la direction territoriale de Roussillon possèdent un assistant de résidence. Dans les QPV, le nombre de résidences possédant un assistant de résidence passe à 59 %.

Pour les QPV « Vieux-Péage Les Ayencins » et « Route de Sablons » il s'agit de 5 postes d'assistants de résidence et du personnel de régies bâtiments et espaces verts présents selon les besoins. A cela s'ajoute deux binômes de gestion conseiller proximité/conseiller clientèle et un poste de cheffe de projets Cohésion Sociale et Urbaine.

G. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Une centaine d'entreprises artisanales est installée dans les deux quartiers politiques de la ville d'EBER, ce qui représente plus de 200 emplois. L'artisanat contribue à l'image de ces quartiers, à leur dynamisme, à l'emploi des jeunes, à la qualité de vies des habitants. La diversification du tissu artisanal et la professionnalisation des artisans sont les deux enjeux prioritaires pour l'attractivité de ces quartiers.

Aussi, la CMA de l'Isère souhaite s'associer au futur contrat politique de la ville d'EBER, "Engagement Quartiers 2030". L'objectif pour la CMA est que l'artisanat se maintienne et se développe sur tous les territoires, dont les territoires les plus fragiles. La CMA Isère souhaite, en autres, mettre l'accent sur l'apprentissage, une des clés de voute pour diversifier les activités en faisant connaitre les métiers de l'artisanat et susciter des passions auprès des jeunes. L'apprentissage contribue non seulement à l'emploi des jeunes et aussi à renouveler le tissu artisanal de proximité à la suite des départs en retraite.

VII. LA SYNTHÈSE DU CONTRAT

Axe 1 : Mon quartier émancipe

ENJEUX	Objectifs
Favoriser la réussite éducative et scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie et la citoyenneté dès le plus jeune âge • Lutter contre le décrochage scolaire et accompagner vers des dispositifs de retour à la formation • Renforcer l'accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation • Accompagner les parents à suivre la scolarité de leurs enfants
Soutenir la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une définition et une vision partagées du terme « parentalité » et de la période qu'elle couvre (avant, pendant, après la naissance) • Accompagner les personnes à construire leur parentalité • Accompagner à l'autonomie du parent • Rassurer et outiller les familles sur les nouvelles problématiques : écrans, alimentation, jeux dangereux, sexualité, drogues...
Favoriser l'accès à la culture et au sport et encourager la découverte de pratiques culturelles et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Désacraliser la culture et renforcer l'accessibilité à l'offre culturelle • Favoriser l'interconnaissance, le lien social et le dialogue entre les habitants • Permettre de découvrir différents sports • Encourager l'activité physique et sportive individuelle et collective (sport plaisir / sport santé / activités physiques adaptées)

Axe 2 : Mon quartier révèle

ENJEUX	Objectifs
<p>Augmenter l'accès à l'emploi et à la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement des habitants vers l'emploi et la formation • Développer des solutions de retour à l'emploi pour les publics fragiles • Renforcer l'accompagnement des femmes du QPV Vieux Péage les Ayencins • Réduire les freins périphériques à l'emploi • Contribuer au rapprochement des demandeurs d'emploi et des entreprises • Travailler sur les représentations culturelles du monde du travail notamment des femmes • Développer l'accès à la formation • Développer les stages et les immersions pour les jeunes
<p>Soutenir et développer l'activité économique, et notamment le commerce dans le vieux Péage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité économique des quartiers • Favoriser l'implantation ou le maintien d'entreprises, commerces et services avec un objectif de mixité fonctionnelle • Revitaliser le tissu commercial, notamment dans le centre-ville du Péage de Roussillon

Axe 3 : mon quartier respire

ENJEUX	Objectifs
Améliorer l'état de santé global des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux droits et aux soins • Agir sur l'ensemble des déterminants de santé (accès aux soins, prévention) • Renforcer et développer les actions de prévention et promotion de la santé • Favoriser l'accès à une alimentation de qualité, <i>en lien avec la SAAT (Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale)</i> • Développer l'information sur l'existant pour mieux orienter les professionnels et les habitants
Renouveler les façons de vivre pour répondre aux grands enjeux environnementaux	<p><i>En lien avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants aux démarches de développement durable et les informer sur les bonnes pratiques • Accompagner le changement des pratiques • Lutter contre la précarité énergétique • Réduire les déchets en incitant au tri des déchets et en luttant contre le gaspillage alimentaire • Réduire le trafic routier en incitant la pratique du vélo et l'utilisation des transports en commun
Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne • Améliorer l'implication des habitants dans la gestion de leur quartier et de leur environnement • Poursuivre l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
Quartier « Vieux Péage, les Ayencins, Bel Air »	
Permettre aux habitants de se réapproprier les espaces publics et faire que le quartier retrouve sa sérénité et sa sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Enrayer le trafic de stupéfiant et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité • Aménager des espaces publics répondant aux usages des habitants en intégrant les objectifs de développement durable et de vivre ensemble • Redévelopper des services et commerces au cœur des quartiers pour réinvestir les espaces et être au plus proche des besoins des habitants
Quartier « Route de Sablons »	
Sécuriser et apaiser l'espace public, respecter les lieux de vie et leurs différents usages permettant une cohabitation possible par tous dans le quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à l'aménagement des espaces pour qu'ils soient mieux partagés et respectés • Mieux partager et respecter les espaces qu'ils soient privés et / ou publics (qualité des usages et respect des lieux) • Faire se rencontrer les habitants et usagers de certains espaces pour travailler ensemble sur le respect des lieux

Mon quartier agit

ENJEUX	Objectifs
<p>Développer et renforcer l'accès aux droits</p> <p>Lutter contre le non recours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et renforcer l'accessibilité des services aux habitants • Renforcer l'information et l'accompagnement des publics dans leurs démarches administratives • Développer l'accès au numérique et accompagner l'accès et l'usage des outils numériques • Mettre en place des permanences régulières de proximité aux cœur des QPV / <i>avoir un lieu dédié</i> sur le quartier pour que les partenaires puissent être présents
<p>Garantir la tranquillité publique et développer les actions de prévention en particulier pour le quartier « Vieux Péage – Les Ayencins – Bel Air »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer les actions de prévention de la délinquance en lien avec la stratégie intercommunale • Poursuivre le plan d'actions partagé pour la prévention de la délinquance et la lutte contre l'insécurité du quartier des Ayencins • Eradiquer le trafic de stupéfiant
<p>Consolider et développer le vivre ensemble</p> <p>Renforcer le lien social au sein et en dehors des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnaissance, le lien social et le dialogue entre les habitants au sein et en dehors du quartier • Encourager l'entraide, les échanges et les découvertes entre les quartiers, entre les générations, entre les habitants et leur environnement proche • Lutter contre l'isolement • Soutenir les temps d'échanges conviviaux en pieds d'immeuble • Valoriser les compétences et savoirs faire des habitants du quartier et soutenir leurs initiatives • Soutenir et diversifier l'offre de cours d'apprentissage de la langue française • Permettre la mixité sociale dans l'occupation du parc de logements sociaux